

PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-JÉRÔME



VILLE DE SAINT-JÉRÔME

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 18 JANVIER 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Jérôme, tenue à huis clos, le mardi 18 janvier deux mille vingt-deux, au 300, rue Parent, à 19 h, sous la présidence de monsieur Marc Bourcier, maire, à laquelle session étaient présents :

Mesdames Carla Pierre-Paul et Nathalie Lasalle, messieurs Ronald Raymond, Stéphane Joyal, Jacques Bouchard, Dominic Boyer, Jean Junior Désormeaux, Michel Gagnon, Marc-Antoine Lachance, André Marion, Mario Fauteux et Martin Pigeon, tous conseillers formant totalité du conseil.

Étaient également présents : Monsieur Fernand Boudreault, directeur général et madame Marie-Josée Larocque, greffière.

CM-14856/22-01-18
POINT 1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : Nathalie Lasalle
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La présente séance soit ouverte.

COMMENTAIRE
POINT 1.2

ALLOCUTION DU MAIRE

Monsieur le Maire Marc Bourcier fait une allocution sur divers faits saillants.

COMMENTAIRE
POINT 1.3

RÉPONSE AUX QUESTIONS EN SUSPENS

Aucune question n'était restée en suspens.

PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

COMMENTAIRE

POINT 1.4

PUBLIC – PÉRIODE DE QUESTIONS

Étant donné les mesures exceptionnelles liées à la COVID-19, le maire a procédé à la lecture des questions qui ont été acheminées par courriel et a répondu à la majorité des questions reçues. Étant donné le temps alloué à la période de questions, toutes les questions non répondues séance tenante, le seront ultérieurement.

CM-14857/22-01-18

POINT 1.5

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : Nathalie Lasalle
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

L'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

CM-14858/22-01-18

POINT 1.6

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2021 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2021

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 décembre 2021 et de la séance extraordinaire du 21 décembre 2021 a été transmise aux membres du conseil le 14 janvier 2022;

Il est proposé par : Nathalie Lasalle
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Les procès-verbaux de la séance ordinaire du 21 décembre 2021 et de la séance extraordinaire du 21 décembre 2021 soient approuvés.

DÉPÔT

POINT 1.7

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 16 DÉCEMBRE 2021

Le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 16 décembre 2021 soit déposé au conseil.

CM-14859/22-01-18

POINT 2.1

ADOPTION DU RÈGLEMENT 0280-139 AMENDANT LE RÈGLEMENT 0280-000 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ

ATTENDU la présentation et l'avis de motion portant le numéro AM-14786/21-12-21 donné par monsieur le Conseiller Jacques Bouchard lors de la séance ordinaire tenue le 21 décembre 2021;

ATTENDU QUE la greffière a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

Il est proposé par : Dominic Boyer
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le règlement portant le numéro 0280-139, amendant le règlement 0280-000, concernant la circulation et le stationnement, tel que déjà amendé soit, et il est par les présentes, adopté selon ses forme et teneur.

CM-14860/22-01-18
POINT 2.2

ADOPTION DU RÈGLEMENT 0694-001 AMENDANT LE RÈGLEMENT 0694-000 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE PAVAGE, DE BORDURES, DE TROTTOIRS ET D'ÉCLAIRAGE SUR LES RUES DU MARÉCAGE, DES ÉLODÉES, DU LOTUS ET DE L'ESTRAN, AINSI QU'UN EMPRUNT DE 1 970 000 \$ – PR 2011-12

ATTENDU l'arrêté ministériel 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 7 mai 2020, lequel prévoit que toute procédure susceptible d'approbation référendaire peut être remplacée par une procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter par l'entremise de la transmission de demandes écrites à la Ville d'une durée de 15 jours, précédée d'un avis public, lequel tient lieu de registre;

ATTENDU QUE le la Ville désire que le présent règlement 0694-001 soit déclaré comme non suspendu au sens de l'arrêté 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 7 mai 2020;

ATTENDU la présentation et l'avis de motion portant le numéro AM-14787/21-12-21 donné par monsieur le Conseiller Dominic Boyer lors de la séance ordinaire tenue le 21 décembre 2021;

ATTENDU QUE la greffière a mentionné l'objet du règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement;

Il est proposé par : Dominic Boyer
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

- 1.- Le règlement 0694-001 ne soit pas suspendu.**
- 2.- Le règlement 0694-001 soit assujettis aux formalités prévues à l'arrêté ministériel 2020-033, du 7 mai 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux.**
- 3.- Le règlement portant le numéro 0694-001 amendant le règlement 0694-000 décrétant des travaux de pavage, de bordures, de trottoirs et d'éclairage sur les rues du Marécage, des Élodées, du lotus et de l'Estran, ainsi qu'un emprunt de 1 970 000 \$ soit, et il est par les présentes, adopté selon ses forme et teneur.**

PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

CM-14861/22-01-18

POINT 2.3

ADOPTION DU RÈGLEMENT 0730-002 AMENDANT LE RÈGLEMENT 0730-000 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE PAVAGE, DE BORDURES ET D'ÉCLAIRAGE SUR LA PLACE DE LA CARTONNERIE, AINSI QU'UN EMPRUNT DE 187 000 \$, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ – PR 2007-49,2

ATTENDU l'arrêté ministériel 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 7 mai 2020, lequel prévoit que toute procédure susceptible d'approbation référendaire peut être remplacée par une procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter par l'entremise de la transmission de demandes écrites à la Ville d'une durée de 15 jours, précédée d'un avis public, lequel tient lieu de registre;

ATTENDU QUE le la Ville désire que le présent règlement 0730-002 soit déclaré comme non suspendu au sens de l'arrêté 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 7 mai 2020;

ATTENDU la présentation et l'avis de motion portant le numéro AM-14788/21-12-21 donné par monsieur le Conseiller Dominic Boyer lors de la séance ordinaire tenue le 21 décembre 2021;

ATTENDU QUE la greffière a mentionné l'objet du règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement;

Il est proposé par : Dominic Boyer
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

- 1.- Le règlement 0730-002 ne soit pas suspendu.**
- 2.- Le règlement 0730-002 soit assujettis aux formalités prévues à l'arrêté ministériel 2020-033, du 7 mai 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux.**
- 3.- Le règlement portant le numéro 0730-002 amendant le règlement 0730-000 décrétant des travaux de pavage, de bordures et d'éclairage sur la place de la Cartonnerie, ainsi qu'un emprunt de 187 000 \$ soit, et il est par les présentes, adopté selon ses forme et teneur.**

CM-14862/22-01-18

POINT 2.4

ADOPTION DU RÈGLEMENT 0732-002 AMENDANT LE RÈGLEMENT 0732-000 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE PAVAGE, DE BORDURES, DE TROTTOIRS ET D'ÉCLAIRAGE SUR LES RUES DE SAINT-ÉMILION, D'ANGERS ET DE VILLEMONT, AINSI QU'UN EMPRUNT DE 885 000 \$, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ – PR 2007-29,4

ATTENDU l'arrêté ministériel 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 7 mai 2020, lequel prévoit que toute procédure susceptible d'approbation référendaire peut être remplacée par une procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter par l'entremise de la transmission de demandes écrites à la Ville d'une durée de 15 jours, précédée d'un avis public, lequel tient lieu de registre;

ATTENDU QUE le la Ville désire que le présent règlement 0732-002 soit déclaré comme non suspendu au sens de l'arrêté 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 7 mai 2020;

PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

ATTENDU la présentation et l'avis de motion portant le numéro AM-14789/21-12-21 donné par monsieur le Conseiller Dominic Boyer lors de la séance ordinaire tenue le 21 décembre 2021;

ATTENDU QUE la greffière a mentionné l'objet du règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement;

Il est proposé par : Dominic Boyer
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

- 1.- **Le règlement 0732-002 ne soit pas suspendu.**
- 2.- **Le règlement 0732-002 soit assujettis aux formalités prévues à l'arrêté ministériel 2020-033, du 7 mai 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux.**
- 3.- **Le règlement portant le numéro 0732-002 amendant le règlement 0732-000 décrétant des travaux de pavage, de bordures, de trottoirs et d'éclairage sur les rues de Saint-Émilion, d'Angers et de Villemont, ainsi qu'un emprunt de 885 000 \$ soit, et il est par les présentes, adopté selon ses forme et teneur.**

CM-14863/22-01-18 POINT 2.5

ADOPTION DU RÈGLEMENT 0733-002 AMENDANT LE RÈGLEMENT 0733-000 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE PAVAGE, DE BORDURES ET D'ÉCLAIRAGE DANS LE PROLONGEMENT DE LA RUE DENIS AINSI QU'UN EMPRUNT DE 135 000 \$, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ – PR 2008-49,1

ATTENDU l'arrêté ministériel 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 7 mai 2020, lequel prévoit que toute procédure susceptible d'approbation référendaire peut être remplacée par une procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter par l'entremise de la transmission de demandes écrites à la Ville d'une durée de 15 jours, précédée d'un avis public, lequel tient lieu de registre;

ATTENDU QUE le la Ville désire que le présent règlement 0733-002 soit déclaré comme non suspendu au sens de l'arrêté 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 7 mai 2020;

ATTENDU la présentation et l'avis de motion portant le numéro AM-14790/21-12-21 donné par monsieur le Conseiller Dominic Boyer lors de la séance ordinaire tenue le 21 décembre 2021;

ATTENDU QUE la greffière a mentionné l'objet du règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement;

Il est proposé par : Dominic Boyer
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

- 1.- **Le règlement 0733-002 ne soit pas suspendu.**
- 2.- **Le règlement 0733-002 soit assujettis aux formalités prévues à l'arrêté ministériel 2020-033, du 7 mai 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux.**
- 3.- **Le règlement portant le numéro 0733-002 amendant le règlement 0733-000 décrétant des travaux de pavage, de bordures et d'éclairage dans le prolongement de la rue Denis ainsi qu'un emprunt de 135 000 \$ soit, et il est par les présentes, adopté selon ses forme et teneur.**

CM-14864/22-01-18

POINT 2.6

ADOPTION DU RÈGLEMENT 0757-001 AMENDANT LE RÈGLEMENT 0757-000 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE PAVAGE, DE BORDURES ET D'ÉCLAIRAGE SUR LA RUE LAMONTAGNE (VP 2015-3) ET REMPLACEMENT DES FEUX DE CIRCULATION À L'INTERSECTION DES RUES OUMET ET SAINT-GEORGES (VP 2015-4), AINSI QU'UN EMPRUNT DE 620 000 \$

ATTENDU l'arrêté ministériel 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 7 mai 2020, lequel prévoit que toute procédure susceptible d'approbation référendaire peut être remplacée par une procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter par l'entremise de la transmission de demandes écrites à la Ville d'une durée de 15 jours, précédée d'un avis public, lequel tient lieu de registre;

ATTENDU QUE le la Ville désire que le présent règlement 0757-001 soit déclaré comme non suspendu au sens de l'arrêté 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 7 mai 2020;

ATTENDU la présentation et l'avis de motion portant le numéro AM-14791/21-12-21 donné par monsieur le Conseiller Dominic Boyer lors de la séance ordinaire tenue le 21 décembre 2021;

ATTENDU QUE la greffière a mentionné l'objet du règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement;

Il est proposé par : Dominic Boyer
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

- 1.- **Le règlement 0757-001 ne soit pas suspendu.**
- 2.- **Le règlement 0757-001 soit assujettis aux formalités prévues à l'arrêté ministériel 2020-033, du 7 mai 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux.**
- 3.- **Le règlement portant le numéro 0757-001 amendant le règlement 0757-000 décrétant des travaux de pavage, de bordures et d'éclairage sur la rue Lamontagne (VP 2015-3) et remplacement des feux de circulation à l'intersection des rues Ouimet et Saint-Georges (VP 2015-4), ainsi qu'un emprunt de 620 000 \$ soit, et il est par les présentes, adopté selon ses forme et teneur.**

CM-14865/22-01-18

POINT 2.7

ADOPTION DU RÈGLEMENT 0835-002 AMENDANT LE RÈGLEMENT 0835-000 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DU POSTE DE POMPAGE BÉLANGER, AINSI QU'UN EMPRUNT DE 660 000 \$, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ – VP 2018-8

ATTENDU l'arrêté ministériel 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 7 mai 2020, lequel prévoit que toute procédure susceptible d'approbation référendaire peut être remplacée par une procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter par l'entremise de la transmission de demandes écrites à la Ville d'une durée de 15 jours, précédée d'un avis public, lequel tient lieu de registre;

ATTENDU QUE le la Ville désire que le présent règlement 0835-002 soit déclaré comme non suspendu au sens de l'arrêté 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 7 mai 2020;

PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

ATTENDU la présentation et l'avis de motion portant le numéro AM-14792/21-12-21 donné par monsieur le Conseiller Dominic Boyer lors de la séance ordinaire tenue le 21 décembre 2021;

ATTENDU QUE la greffière a mentionné l'objet du règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement;

Il est proposé par : Dominic Boyer
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

- 1.- **Le règlement 0835-002 ne soit pas suspendu.**
- 2.- **Le règlement 0835-002 soit assujettis aux formalités prévues à l'arrêté ministériel 2020-033, du 7 mai 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux.**
- 3.- **Le règlement portant le numéro 0835-002 amendant le règlement 0835-000 décrétant des travaux de mise aux normes du poste de pompage Bélanger, ainsi qu'un emprunt de 660 000 \$ soit, et il est par les présentes, adopté selon ses forme et teneur.**

CM-14866/22-01-18

POINT 2.8

ADOPTION DU RÈGLEMENT 0716-003 AMENDANT LE RÈGLEMENT 0716-000 CONCERNANT L'ADMINISTRATION DE LA BIBLIOTHÈQUE, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ

ATTENDU la présentation et l'avis de motion portant le numéro AM-14793/21-12-21 donné par monsieur le Conseiller André Marion lors de la séance ordinaire tenue le 21 décembre 2021;

ATTENDU QUE la greffière a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

Il est proposé par : André Marion
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le règlement portant le numéro 0716-003 amendant le règlement 0716-000 concernant l'administration de la bibliothèque, tel que déjà amendé soit, et il est par les présentes, adopté selon ses forme et teneur.

CM-14867/22-01-18

POINT 2.9

ADOPTION DU RÈGLEMENT 0879-001 AMENDANT LE RÈGLEMENT N° 0879-000 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 1 604 000 \$ – TRAVAUX DE RÉFECTION D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL, DE CHAUSSÉE, DE TROTTOIRS, DE BORDURES ET D'ÉCLAIRAGE SUR LA RUE DES CÈDRES ET LA RUE LAVIOLETTE ENTRE LE BOULEVARD MONSEIGNEUR-DUBOIS ET LA RUE DES CÈDRES – VP 2019-8

ATTENDU l'arrêté ministériel 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 7 mai 2020, lequel prévoit que toute procédure susceptible d'approbation référendaire peut être remplacée par une procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter par l'entremise de la transmission de demandes écrites à la Ville d'une durée de 15 jours, précédée d'un avis public, lequel tient lieu de registre;

PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

ATTENDU QUE le la Ville désire que le présent règlement 0879-001 soit déclaré comme non suspendu au sens de l'arrêté 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 7 mai 2020;

ATTENDU la présentation et l'avis de motion portant le numéro AM-14794/21-12-21 donné par monsieur le Conseiller Ronald Raymond lors de la séance ordinaire tenue le 21 décembre 2021;

ATTENDU QUE la greffière a mentionné l'objet du règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement;

Il est proposé par : Ronald Raymond
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

- 1.- **Le règlement 0879-001 ne soit pas suspendu.**
- 2.- **Le règlement 0879-001 soit assujettis aux formalités prévues à l'arrêté ministériel 2020-033, du 7 mai 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux.**
- 3.- **Le règlement portant le numéro 0879-001 amendant le règlement n° 0879-000 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 1 604 000 \$ – travaux de réfection d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de chaussée, de trottoirs, de bordures et d'éclairage sur la rue des Cèdres et la rue Laviolette entre le boulevard Monseigneur-Dubois et la rue des Cèdres soit, et il est par les présentes, adopté selon ses forme et teneur.**

CM-14868/22-01-18
POINT 2.10

ADOPTION DU RÈGLEMENT 0938-000 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC SUR LE BOULEVARD DE LA SALETTE, ENTRE LES RUES LAMONTAGNE ET DES LACS ET SUR LA RUE DES LACS, ENTRE LE BOULEVARD DE LA SALETTE ET LA RUE CREVIER, AINSI QU'UN EMPRUNT DE 10 400 000 \$

ATTENDU l'arrêté ministériel 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 7 mai 2020, lequel prévoit que toute procédure susceptible d'approbation référendaire peut être remplacée par une procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter par l'entremise de la transmission de demandes écrites à la Ville d'une durée de 15 jours, précédée d'un avis public, lequel tient lieu de registre;

ATTENDU QUE le la Ville désire que le présent règlement 0938-000 soit déclaré comme non suspendu au sens de l'arrêté 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 7 mai 2020;

ATTENDU la présentation et l'avis de motion portant le numéro AM-14637/21-10-05 donné par Mme la Conseillère Chantale Lambert lors de la séance ordinaire tenue le 5 octobre 2021;

ATTENDU QUE la greffière a mentionné l'objet du règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement;

Il est proposé par : Nathalie Lasalle
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

- 1.- **Le règlement 0938-000 ne soit pas suspendu.**
- 2.- **Le règlement 0938-000 soit assujettis aux formalités prévues à l'arrêté ministériel 2020-033, du 7 mai 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux.**

- 3.- **Le règlement portant le numéro 0938-000 décrétant des travaux de prolongement du réseau d'aqueduc sur le boulevard de La Salette, entre les rues Lamontagne et des Lacs et sur la rue des Lacs, entre le boulevard de La Salette et la rue Crevier, ainsi qu'un emprunt de 10 400 000 \$ soit, et il est par les présentes, adopté selon ses forme et teneur.**

CM-14869/22-01-18

POINT 2.11

ADOPTION DU RÈGLEMENT 0852-001 AMENDANT LE RÈGLEMENT N° 0852-000 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 3 116 000 \$ – TRAVAUX DE RÉFECTION D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL, DE CHAUSSÉE, DE TROTTOIRS, DE BORDURES ET D'ÉCLAIRAGE SUR LA RUE LAVIOLETTE, ENTRE LES RUES DE MARTIGNY ET RICHARD

ATTENDU l'arrêté ministériel 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 7 mai 2020, lequel prévoit que toute procédure susceptible d'approbation référendaire peut être remplacée par une procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter par l'entremise de la transmission de demandes écrites à la Ville d'une durée de 15 jours, précédée d'un avis public, lequel tient lieu de registre;

ATTENDU QUE le la Ville désire que le présent règlement 0852-001 soit déclaré comme non suspendu au sens de l'arrêté 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 7 mai 2020;

ATTENDU la présentation et l'avis de motion portant le numéro AM-14796/21-12-21 donné par monsieur le Conseiller Stéphane Joyal lors de la séance ordinaire tenue le 21 décembre 2021;

ATTENDU QUE la greffière a mentionné l'objet du règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement;

Il est proposé par : Ronald Raymond
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

- 1.- **Le règlement 0852-001 ne soit pas suspendu.**
- 2.- **Le règlement 0852-001 soit assujettis aux formalités prévues à l'arrêté ministériel 2020-033, du 7 mai 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux.**
- 3.- **Le règlement portant le numéro 0852-001 amendant le règlement n° 0852-000 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 3 116 000 \$ – Travaux de réfection d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de chaussée, de trottoirs, de bordures et d'éclairage sur la rue Laviolette, entre les rues De Martigny et Richard soit, et il est par les présentes, adopté selon ses forme et teneur.**

CM-14870/22-01-18

POINT 2.12

ADOPTION DU RÈGLEMENT 0939-000 POURVOYANT À L'APPROPRIATION DES SOMMES REQUISES ET À L'IMPOSITION DES TAXES ET COMPENSATIONS POUR RENCONTRER LES OBLIGATIONS DE LA VILLE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022

ATTENDU la présentation et l'avis de motion portant le numéro AM-14798/21-12-21 donné par monsieur le Conseiller Dominic Boyer lors de la séance ordinaire tenue le 21 décembre 2021;

ATTENDU QUE la greffière a mentionné l'objet et la portée du règlement;

Il est proposé par : Dominic Boyer
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le règlement portant le numéro 0939-000 pourvoyant à l'appropriation des sommes requises et à l'imposition des taxes et compensations pour rencontrer les obligations de la Ville pour l'exercice financier 2022 soit, et il est par les présentes, adopté selon ses forme et teneur.

CM-14871/22-01-18

POINT 2.13

ADOPTION DU RÈGLEMENT 0729-002 AMENDANT LE RÈGLEMENT 0729-000 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE PAVAGE, DE BORDURES ET D'ÉCLAIRAGE SUR LA RUE DES VILLAS, AINSI QU'UN EMPRUNT DE 464 000 \$, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ – PR 2009-43

ATTENDU l'arrêté ministériel 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 7 mai 2020, lequel prévoit que toute procédure susceptible d'approbation référendaire peut être remplacée par une procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter par l'entremise de la transmission de demandes écrites à la Ville d'une durée de 15 jours, précédée d'un avis public, lequel tient lieu de registre;

ATTENDU QUE le la Ville désire que le présent règlement 0729-002 soit déclaré comme non suspendu au sens de l'arrêté 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 7 mai 2020;

ATTENDU la présentation et l'avis de motion portant le numéro AM-14799/21-12-21 donné par monsieur le Conseiller Dominic Boyer lors de la séance ordinaire tenue le 21 décembre 2021;

ATTENDU QUE la greffière a mentionné l'objet du règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement;

Il est proposé par : Dominic Boyer
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

- 1.- Le règlement 0729-002 ne soit pas suspendu.**
- 2.- Le règlement 0729-002 soit assujettis aux formalités prévues à l'arrêté ministériel 2020-033, du 7 mai 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux.**
- 3.- Le règlement portant le numéro 0729-002 amendant le règlement 0729-000 décrétant des travaux de pavage, de bordures et d'éclairage sur la rue des Villas, ainsi qu'un emprunt de 464 000 \$ soit, et il est par les présentes, adopté selon ses forme et teneur.**

CM-14872/22-01-18

POINT 2.14

ADOPTION DU RÈGLEMENT 0940-000 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DU POSTE DE DISTRIBUTION BELLEFEUILLE, AINSI QU'UN EMPRUNT DE 2 220 000 \$ – VP 2022-2

ATTENDU l'arrêté ministériel 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 7 mai 2020, lequel prévoit que toute procédure susceptible d'approbation référendaire peut être remplacée par une procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter par l'entremise de la transmission de demandes écrites à la Ville d'une durée de 15 jours, précédée d'un avis public, lequel tient lieu de registre;

ATTENDU QUE le la Ville désire que le présent règlement 0940-000 soit déclaré comme non suspendu au sens de l'arrêté 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 7 mai 2020;

ATTENDU la présentation et l'avis de motion portant le numéro AM-14800/21-12-21 donné par monsieur le Conseiller Ronald Raymond lors de la séance ordinaire tenue le 21 décembre 2021;

ATTENDU QUE la greffière a mentionné l'objet du règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement;

Il est proposé par : Stéphane Joyal
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

- 1.- Le règlement 0940-000 ne soit pas suspendu.**
- 2.- Le règlement 0940-000 soit assujettis aux formalités prévues à l'arrêté ministériel 2020-033, du 7 mai 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux.**
- 3.- Le règlement portant le numéro 0940-000 décrétant des travaux d'agrandissement du poste de distribution Bellefeuille, ainsi qu'un emprunt de 2 220 000 \$ soit, et il est par les présentes, adopté selon ses forme et teneur.**

CM-14873/22-01-18

POINT 2.15

ADOPTION DU RÈGLEMENT 0747-001 AMENDANT LE RÈGLEMENT 0747-000 CONSTITUANT LE COMITÉ DE TOPONYMIE DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

ATTENDU la présentation et l'avis de motion portant le numéro AM-14801/21-12-21 donné par monsieur le Conseiller Marc-Antoine Lachance lors de la séance ordinaire tenue le 21 décembre 2021;

ATTENDU QUE la greffière a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

Il est proposé par : Marc-Antoine Lachance
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le règlement portant le numéro 0747-001 amendant le règlement 0747-000 constituant le comité de toponymie de la Ville de Saint-Jérôme soit, et il est par les présentes, adopté selon ses forme et teneur.

AM-14874/22-01-18

POINT 2.16

PRÉSENTATION, DÉPÔT ET AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 0678-000 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'ÉLARGISSEMENT DU BOULEVARD ROLAND-GODARD, DE LA RUE JOHN F. KENNEDY ET DE LA RUE LAMONTAGNE, AINSI QU'UN EMPRUNT DE 7 000 000 \$, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ – VP 2008-31,10

Monsieur le Conseiller Dominic Boyer présente et dépose un projet de règlement amendant le règlement 0678-000 décrétant des travaux d'élargissement du boulevard Roland-Godard, de la rue John-F.-Kennedy et de la rue Lamontagne, ainsi qu'un emprunt de 7 000 000 \$, tel que déjà amendé et donne avis que ledit règlement sera adopté à une séance ultérieure.

AM-14875/22-01-18

POINT 2.17

PRÉSENTATION, DÉPÔT ET AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 0680-000 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'AQUEDUC, DRAINAGE, ÉGOUTS PLUVIAL ET SANITAIRE, PRÉLIMINAIRES DE RUE, PAVAGE ET PISTE MULTIFONCTIONNELLE SUR UNE PARTIE DU BOULEVARD LAJEUNESSE OUEST ET TRAVAUX D'ÉGOUT SANITAIRE SUR UNE PARTIE DU BOULEVARD ROLAND-GODARD, AINSI QU'UN EMPRUNT DE 4 200 000 \$, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ – VP 2009-53,1

Monsieur le Conseiller Dominic Boyer présente et dépose un projet de règlement amendant le règlement 0680-000 décrétant des travaux d'aqueduc, drainage, égouts pluvial et sanitaire, préliminaires de rue, pavage et piste multifonctionnelle sur une partie du boulevard Lajeunesse Ouest et travaux d'égout sanitaire sur une partie du boulevard Roland-Godard, ainsi qu'un emprunt de 4 200 000 \$, tel que déjà amendé et donne avis que ledit règlement sera adopté à une séance ultérieure.

AM-14876/22-01-18

POINT 2.18

PRÉSENTATION, DÉPÔT ET AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 0695-000 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE PAVAGE ET D'ÉCLAIRAGE DANS LE PROLONGEMENT DE LA RUE DES HUARDS, AINSI QU'UN EMPRUNT DE 740 000 \$ – PR 2010-32 ET PR 2010-53

Monsieur le Conseiller Dominic Boyer présente et dépose un projet de règlement amendant le règlement 0695-000 décrétant des travaux de pavage et d'éclairage dans le prolongement de la rue des Huards, ainsi qu'un emprunt de 740 000 \$ et donne avis que ledit règlement sera adopté à une séance ultérieure.

AM-14877/22-01-18

POINT 2.19

PRÉSENTATION, DÉPÔT ET AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 0726-000 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS, DE CHAUSSÉE, DE BORDURES ET D'ÉCLAIRAGE SUR LA 8^E RUE, LA 6^E AVENUE ET LA 7^E AVENUE, AINSI QU'UN EMPRUNT DE 2 150 000 \$ – VP 2013-83

Monsieur le Conseiller Marc-Antoine Lachance présente et dépose un projet de règlement amendant le règlement 0726-000 décrétant des travaux de réfection d'aqueduc, d'égouts, de chaussée, de bordures et d'éclairage sur la 8^e Rue, la 6^e

PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

Avenue et la 7^e Avenue, ainsi qu'un emprunt de 2 150 000 \$ et donne avis que ledit règlement sera adopté à une séance ultérieure.

AM-14878/22-01-18

POINT 2.20

PRÉSENTATION, DÉPÔT ET AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 0731-000 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE PAVAGE, DE BORDURES, DE TROTTOIRS, D'ÉCLAIRAGE ET DE PISTE CYCLABLE SUR LE BOULEVARD JÉROBELLE, AINSI QU'UN EMPRUNT DE 1 185 000 \$, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ – PR 2007-23

Monsieur le Conseiller Dominic Boyer présente et dépose un projet de règlement amendant le règlement 0731-000 décrétant des travaux de pavage, de bordures, de trottoirs, d'éclairage et de piste cyclable sur le boulevard Jérobelle, ainsi qu'un emprunt de 1 185 000 \$, tel que déjà amendé et donne avis que ledit règlement sera adopté à une séance ultérieure.

AM-14879/22-01-18

POINT 2.21

PRÉSENTATION, DÉPÔT ET AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 0753-000 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL, DE CHAUSSÉE, DE TROTTOIRS ET DE BORDURES SUR LA 6^E AVENUE ENTRE LA 8^E RUE ET LA 7^E AVENUE, AINSI QU'UN EMPRUNT DE 851 000 \$ – VP 2013-83,1

Monsieur le Conseiller Marc-Antoine Lachance présente et dépose un projet de règlement amendant le règlement 0753-000 décrétant des travaux de réfection d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de chaussée, de trottoirs et de bordures sur la 6^e Avenue entre la 8^e Rue et la 7^e Avenue, ainsi qu'un emprunt de 851 000 \$ et donne avis que ledit règlement sera adopté à une séance ultérieure.

AM-14880/22-01-18

POINT 2.22

PRÉSENTATION, DÉPÔT ET AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 0777-000 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL, DE CHAUSSÉE, DE TROTTOIRS, DE BORDURES ET D'ÉCLAIRAGE SUR LA RUE BRIÈRE ENTRE LES RUES LEBEAU ET PIERRE-LEMOYNE, AINSI QU'UN EMPRUNT DE 1 410 000 \$, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ – VP 2015-45

Monsieur le Conseiller Dominic Boyer présente et dépose un projet de règlement amendant le règlement 0777-000 décrétant des travaux de réfection d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de chaussée, de trottoirs, de bordures et d'éclairage sur la rue Brière entre les rues Lebeau et Pierre-Lemoyne, ainsi qu'un emprunt de 1 410 000 \$, tel que déjà amendé et donne avis que ledit règlement sera adopté à une séance ultérieure.

AM-14881/22-01-18

POINT 2.23

PRÉSENTATION, DÉPÔT ET AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 0811-000 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL, DE CHAUSSÉE, DE TROTTOIRS, DE BORDURES ET D'ÉCLAIRAGE SUR LES RUES FOURNIER ET DE SAINTE-MARGUERITE, AINSI QU'UN EMPRUNT DE 1 770 000 \$ – VP 2017-6

Monsieur le Conseiller Dominic Boyer présente et dépose un projet de règlement amendant le règlement 0811-000 décrétant des travaux de réfection d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de chaussée, de trottoirs, de bordures et d'éclairage sur les rues Fournier et de Sainte-Marguerite, ainsi qu'un emprunt de 1 770 000 \$ et donne avis que ledit règlement sera adopté à une séance ultérieure.

AM-14882/22-01-18

POINT 2.24

PRÉSENTATION, DÉPÔT ET AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 0778-000 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL, DE CHAUSSÉE, DE TROTTOIRS, DE BORDURES ET D'ÉCLAIRAGE SUR LA RUE DES PINS ENTRE LES RUES SAINT-GEORGES ET FOURNIER, AINSI QU'UN EMPRUNT DE 1 530 000 \$ – VP 2015-43

Monsieur le Conseiller Dominic Boyer présente et dépose un projet de règlement amendant le règlement 0778-000 décrétant des travaux de réfection d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de chaussée, de trottoirs, de bordures et d'éclairage sur la rue des Pins entre les rues Saint-Georges et Fournier, ainsi qu'un emprunt de 1 530 000 \$ et donne avis que ledit règlement sera adopté à une séance ultérieure.

AM-14883/22-01-18

POINT 2.25

PRÉSENTATION, DÉPÔT ET AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 0789-000 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE PAVAGE, TROTTOIRS, BORDURES ET ÉCLAIRAGE SUR LES RUES JOSEPH-FORTIER ET ÉTIENNETTE, AINSI QU'UN EMPRUNT DE 246 000 \$ – VP 2015-60

Monsieur le Conseiller Dominic Boyer présente et dépose un projet de règlement amendant le règlement 0789-000 décrétant des travaux de pavage, trottoirs, bordures et éclairage sur les rues Joseph-Fortier et Étienne, ainsi qu'un emprunt de 246 000 \$ et donne avis que ledit règlement sera adopté à une séance ultérieure.

AM-14884/22-01-18

POINT 2.26

PRÉSENTATION, DÉPÔT ET AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 0627-000 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION SUR LE RÉSEAU D'AQUEDUC À DIVERS ENDROITS DE LA VILLE, AINSI QU'UN EMPRUNT DE 900 000 \$ – VP 2011-33

Monsieur le Conseiller Dominic Boyer présente et dépose un projet de règlement amendant le règlement 0627-000 décrétant des travaux d'amélioration sur le réseau d'aqueduc à divers endroits de la Ville, ainsi qu'un emprunt de 900 000 \$ et donne avis que ledit règlement sera adopté à une séance ultérieure.

AM-14885/22-01-18

POINT 2.27

PRÉSENTATION, DÉPÔT ET AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 0663-000 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES MURS DE SOUTÈNEMENT AUX PARCS DE L'ÎLE PERREAULT (VP 2011-44) ET HENRI-DAOUST (VP 2012-16), AINSI QU'UN EMPRUNT DE 1 000 000 \$

Monsieur le Conseiller Dominic Boyer présente et dépose un projet de règlement amendant le règlement 0663-000 décrétant des travaux de réfection des murs de soutènement aux parcs de l'Île Perreault (VP 2011-44) et Henri-Daoust (VP 2012-16), ainsi qu'un emprunt de 1 000 000 \$ et donne avis que ledit règlement sera adopté à une séance ultérieure.

AM-14886/22-01-18

POINT 2.28

PRÉSENTATION, DÉPÔT ET AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 0788-000 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN STATIONNEMENT AU PARC MULTISPORTS, SECTEUR SUD, AINSI QU'UN EMPRUNT DE 1 120 000 \$ – VP 2015-56

Monsieur le Conseiller Dominic Boyer présente et dépose un projet de règlement amendant le règlement 0788-000 décrétant des travaux d'aménagement d'un stationnement au parc multisports, secteur sud, ainsi qu'un emprunt de 1 120 000 \$ et donne avis que ledit règlement sera adopté à une séance ultérieure.

AM-14887/22-01-18

POINT 2.29

PRÉSENTATION, DÉPÔT ET AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 0790-000 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE PAVAGE, TROTTOIRS, BORDURES ET ÉCLAIRAGE SUR LES RUES OUMET ET VANIER, AINSI QU'UN EMPRUNT DE 496 000 \$ – VP 2015-61

Monsieur le Conseiller Dominic Boyer présente et dépose un projet de règlement amendant le règlement 0790-000 décrétant des travaux de pavage, trottoirs, bordures et éclairage sur les rues Ouimet et Vanier, ainsi qu'un emprunt de 496 000 \$ et donne avis que ledit règlement sera adopté à une séance ultérieure.

AM-14888/22-01-18

POINT 2.30

PRÉSENTATION, DÉPÔT ET AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 0674-000 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT AU PARC DU LAC CLAUDE ET MISES AUX NORMES AU PARC DU RUISSEAU AINSI QUE L'AFFECTATION D'UNE SOMME DE 1 000 000 \$ À MÊME LES SOLDES DISPONIBLES DE DIVERS RÈGLEMENTS D'EMPRUNT ET UN EMPRUNT DE 400 000 \$, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ – VP 2012-44 ET VP 2012-45

Monsieur le Conseiller Dominic Boyer présente et dépose un projet de règlement amendant le règlement 0674-000 décrétant des travaux d'aménagement au parc du lac Claude et mises aux normes au parc du Ruisseau ainsi que l'affectation d'une somme de 1 000 000 \$ à même les soldes disponibles de divers règlements d'emprunt et un emprunt de 400 000 \$, tel que déjà amendé et donne avis que ledit règlement sera adopté à une séance ultérieure.

AM-14889/22-01-18

POINT 2.31

**PRÉSENTATION, DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION
– RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 0280-000 CONCERNANT LA
CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ**

Monsieur le Conseiller Mario Fauteux présente et dépose un projet de règlement amendant le règlement 0280-000 concernant la circulation et le stationnement, tel que déjà amendé et donne avis que ledit règlement sera adopté à une séance ultérieure.

DÉPÔT

POINT 3.1

**DÉPÔT DES CERTIFICATS RELATIFS AUX CONSULTATIONS PUBLIQUES
ÉCRITES EN VERTU DU DÉCRET NUMÉRO 102-2021 DU 5 FÉVRIER 2021 DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET DÉPÔT DES CERTIFICATS RELATIFS AUX
DEMANDES CITOYENNES DE TENUES DE SCRUTIN RÉFÉRENDAIRE SUR
DES MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME EN VERTU DE
L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 2020-033**

ATTENDU QUE l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux prévoit que tout acte susceptible d'approbation référendaire doit faire l'objet d'un registre de signature à distance en vue de demander la tenue d'un scrutin référendaire, le tout durant une période de 15 jours suivants la publication d'un avis à cet effet;

ATTENDU QUE le décret numéro 102-2021 du 5 février 2021 du gouvernement du Québec prévoit qu'une consultation publique écrite peut être tenue pour éviter un tel déplacement ou rassemblement de gens;

La greffière dépose les certificats relatifs à la consultation publique écrite concernant les demandes de dérogations mineures et de projets de règlements suivants :

Du 15 au 30 décembre 2021 :

- Dérogations mineures DM-2021-00159

Du 22 décembre 2021 au 6 janvier 2022 :

- PR-0313-032
- PR-0325-001

La greffière dépose les certificats relatifs aux demandes citoyennes de tenue d'un scrutin référendaire, suivants :

Du 22 décembre 2021 au 6 janvier 2022 :

- PR-0309-485

CM-14890/22-01-18

POINT 3.2

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 0309-485 AMENDANT LE RÈGLEMENT 0309-000
SUR LE ZONAGE, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ - (PR-0309-485)**
(RÈGLEMENT CONTENANT DES DISPOSITIONS SUSCEPTIBLES D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE)

ATTENDU l'avis de motion numéro AM-14641/21-10-05 relatif au règlement faisant l'objet des présentes;

PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

ATTENDU l'adoption du projet en date du 5 octobre 2021;

ATTENDU la consultation publique tenue du 13 au 28 octobre 2021 selon les modalités du décret numéro 102-2021 du 5 février 2021 du gouvernement du Québec;

ATTENDU l'adoption d'un second projet de règlement en date du 21 décembre 2021;

ATTENDU la procédure de demande citoyenne de tenue d'un scrutin référendaire tenue du 22 décembre 2021 au 6 janvier 2022 selon les modalités de l'arrêté 2020-033 du 7 mai 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux et le dépôt d'un certificat à cet effet;

ATTENDU QUE la greffière a mentionné l'objet et la portée du règlement;

Il est proposé par : Nathalie Lasalle
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le règlement numéro 0309-485, amendant le règlement 0309-000 sur le zonage, tel que déjà amendé, afin d'agrandir la zone H-2279 à même une partie de la zone H-2278 et de permettre, dans la zone H-2279 l'usage « Service de garderie (prématernelle, moins de 50 % de poupons) (6541) » soit, et il est par les présentes, adopté selon ses forme et teneur.

Ce règlement donne suite au projet de règlement numéro PR-0309-485.

CM-14891/22-01-18

POINT 3.3

ADOPTION DU RÈGLEMENT 0313-032 AMENDANT LE RÈGLEMENT 0313-000 RELATIF AUX PERMIS ET AUX CERTIFICATS, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ - PR-0313-032

(RÈGLEMENT NE CONTENANT PAS DE DISPOSITIONS SUSCEPTIBLES D'APPROBATION RÉFÉRENDIAIRE)

ATTENDU l'avis de motion portant le numéro AM-14815/21-12-21 faisant l'objet des présentes;

ATTENDU l'adoption du projet en date du 21 décembre 2021;

ATTENDU QUE la greffière a mentionné l'objet et la portée du règlement;

Il est proposé par : Mario Fauteux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le règlement portant le numéro 0313-032, amendant le règlement 0313-000 relatif aux permis et aux certificats tel que déjà amendé, afin de préciser, pour les demandes de permis par phase, qu'un permis phase 3 permet de compléter le pavage et l'aménagement de l'aire de stationnement, de ne plus exiger d'attestation de conformité des travaux signée par l'exécutant des travaux avant la délivrance du permis pour la phase subséquente, de permettre la délivrance d'un permis par phase malgré que le terrain ne soit pas adjacent à une voie publique ouverte à la circulation et dans le cadre d'une demande de permis standard, de ne pas assujettir un bâtiment situé à l'intérieur des limites de la zone I-1092 à l'obligation d'accéder à la voie publique et à la présence des services municipaux d'aqueduc et d'égouts sanitaires, conditionnellement à ce qu'un règlement d'emprunt ou un protocole d'entente relatif à une demande de travaux municipaux décrétant l'installation des services ou l'ouverture de la rue soit en vigueur soit, et il est par les présentes, adopté selon ses forme et teneur.

Ce règlement donne suite au projet de règlement numéro PR-0313-032.

PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

CM-14892/22-01-18

POINT 3.4

ADOPTION D'UN SECOND PROJET D'AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 0325-000 CONCERNANT LA VENTE AU DÉTAIL À L'EXTÉRIEUR DE FAÇON TEMPORAIRE POUR UNE PÉRIODE ALLANT DU 4 JUIN 2021 AU 14 NOVEMBRE 2021 DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME AFIN DE L'ABROGER – (PR 0325-001)

(RÈGLEMENT CONTENANT DES DISPOSITIONS SUSCEPTIBLES D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE)

ATTENDU l'article 128 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui décrète que le conseil de la municipalité adopte, avec ou sans changement, un second projet de règlement;

ATTENDU QUE ce second projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire contenues dans le premier projet;

ATTENDU le dépôt du certificat de la greffière relatif à la consultation publique écrite et la tenue de celle-ci conformément aux dispositions du décret numéro 102-2021 du 5 février 2021 du gouvernement du Québec;

ATTENDU l'arrêté ministériel 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui prévoit que toute procédure référendaire peut être remplacée par une procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter par l'entremise de la transmission de demandes écrites à la Ville d'une durée de 15 jours et laquelle tient lieu de registre;

Il est proposé par : Nathalie Lasalle
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le second projet d'amendement au règlement concernant la vente au détail à l'extérieur de façon temporaire pour une période allant du 4 juin 2021 au 14 novembre 2021 de la Ville de Saint-Jérôme afin de l'abroger, portant le numéro PR-0325-001 soit adopté.

Le projet de règlement PR-0325-001 amendant le règlement concernant la vente au détail à l'extérieur de façon temporaire pour une période allant du 4 juin 2021 au 14 novembre 2021 de la Ville de Saint-Jérôme afin de l'abroger, soit assujéti aux formalités prévues à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, en vue de son adoption lors d'une future séance du conseil municipal.

AM-14893/22-01-18

POINT 3.5

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 0313-000 RELATIF AUX PERMIS ET AUX CERTIFICATS, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ – PR-0313-031

(RÈGLEMENT NE CONTENANT PAS DE DISPOSITIONS SUSCEPTIBLES D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE)

Madame la Conseillère Nathalie Lasalle donne avis qu'à une prochaine séance du conseil, elle présentera ou fera présenter un règlement amendant le règlement 0313-000 relatif aux permis et aux certificats, tel que déjà amendé, afin d'établir la valeur des travaux lors du dépôt d'une demande de permis ou de certificat.

CM-14894/22-01-18

POINT 3.5.1

ADOPTION D'UN PROJET D'AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 0313-000 RELATIF AUX PERMIS ET AUX CERTIFICATS, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ - PR-0313-031

(RÈGLEMENT NE CONTENANT PAS DES DISPOSITIONS SUSCEPTIBLES D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE)

ATTENDU le décret numéro 102-2021 du 5 février 2021 du gouvernement du Québec à l'effet que toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, peut être remplacée par une consultation publique écrite d'une durée de 15 jours précédée d'un avis public à cet effet;

Il est proposé par : Nathalie Lasalle
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le projet d'amendement au règlement portant le numéro PR-0313-031 soit adopté, lequel s'intitule comme suit :

« Règlement amendant le règlement 0313-000 relatif aux permis et aux certificats, tel que déjà amendé, afin d'édicter les éléments à inclure afin d'établir la valeur des travaux lors du dépôt d'une demande de permis ou de certificat ».

Ce projet vise à édicter les éléments d'inclusions afin d'établir la valeur des travaux, le but étant de préciser la méthode de calcul des tarifs lors de la délivrance d'un certificat d'autorisation ou d'un permis de construction.

Le présent projet de règlement numéro PR-0313-031 soit assujetti aux modalités du décret numéro 102-2021 du 5 février 2021 du gouvernement du Québec en vue de son adoption lors d'une séance à venir du conseil municipal.

AM-14895/22-01-18

POINT 3.6

AVIS DE MOTION – AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 0309-000 SUR LE ZONAGE, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ – PR-0309-489

(RÈGLEMENT NE CONTENANT PAS DES DISPOSITIONS SUSCEPTIBLES D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE)

Madame la Conseillère Nathalie Lasalle donne avis qu'elle présentera ou fera présenter un règlement amendant le règlement 0309-000 sur le zonage, tel que déjà amendé, afin de permettre et de continger l'usage « Maison pour personne en difficulté (6542) » dans la zone H-2279.

CM-14896/22-01-18

POINT 3.6.1

ADOPTION D'UN PROJET D'AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 0309-000 SUR LE ZONAGE, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ – PR-0309-489

(RÈGLEMENT NE CONTENANT PAS DE DISPOSITIONS SUSCEPTIBLES D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE)

ATTENDU le décret numéro 102-2021 du 5 février 2021 du gouvernement du Québec à l'effet que toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, peut être remplacée par une consultation publique écrite d'une durée de 15 jours précédée d'un avis public à cet effet;

Il est proposé par : Nathalie Lasalle
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le projet d'amendement au règlement sur le zonage portant le numéro PR-0309-489 soit adopté, lequel s'intitule comme suit :

« Règlement amendant le règlement 0309-000 sur le zonage, tel que déjà amendé, afin de permettre et de contingenter l'usage « Maison pour personne en difficulté (6542) » dans la zone H-2279 ».

Ce projet vise à permettre l'usage « Maison pour personnes en difficulté (6542) » et à contingenter cet usage à un seul établissement dans la zone H-2279.

Le projet de règlement PR-0309-489 amendant le règlement sur le zonage, soit assujetti aux modalités du décret numéro 102-2021 du 5 février 2021 du gouvernement du Québec, en vue de son adoption lors d'une future séance du conseil municipal.

CM-14897/22-01-18

POINT 3.7

ADOPTION D'UN PROJET DE RÉOLUTION – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION CM-13750/20-07-14 DU PPCMOI-2020-00031 EN CE QUI A TRAIT À LA CONDITION DE DÉLAI DE RÉALISATION DES TRAVAUX POUR UN PROJET DE CONSTRUCTION D'UN COMMERCE DE « VENTE DE VÉHICULES NEUFS ET USAGÉS CUBF 5511 » AUTORISANT L'USAGE DE « SERVICE DE RÉPARATION D'AUTOMOBILES CUBF 6411 » – LOTS 4 034 954, 4 034 951, 4 034 950, 4 034 949 ET 4 034 948 DU CADASTRE DU QUÉBEC

(PROJET NE CONTENANT PAS DE DISPOSITIONS SUSCEPTIBLES D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRES)

ATTENDU QU'une demande de modification du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) a été soumise à la Ville pour modifier la condition concernant le délai de réalisation des travaux du PPCMOI-2020-00031 approuvé par le conseil municipal par la résolution CM-13750/20-07-14, afin de permettre l'usage de « Service de réparation d'automobiles CUBF 6411 » lié à la réalisation d'un projet de construction d'un commerce de « Vente de véhicules neufs et usagés CUBF 5511 » à même les lots 4 034 954, 4 034 951, 4 034 950, 4 034 949 et 4 034 948 (lot projeté 6 390 131) du cadastre du Québec, situé au 2225, boulevard Lafontaine (adresse projetée : 2175, boulevard du Curé-Labelle);

ATTENDU QUE le demandeur, monsieur Pascal Comeau, détient une résolution du propriétaire des lots 4 034 954, 4 034 951, 4 034 950, 4 034 949 et 4 034 948 (176258 Canada inc.) l'autorisant à déposer une demande de modification au projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

ATTENDU QUE les conditions de la résolution du conseil municipal CM-13570/20-07-14 mentionnent que « Les travaux soient amorcés au plus tard six (6) mois suivant l'entrée en vigueur du présent PPCMOI et que les travaux de construction ainsi que l'aménagement des terrains soient terminés au plus tard le 1^{er} octobre 2021 »;

ATTENDU QU'en conformité avec les dispositions de l'article 137.15, alinéa 3, de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la résolution CM-13750/20-07-14 est entrée en vigueur le 26 août 2020, date de la délivrance du certificat de conformité de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord;

ATTENDU QUE les travaux ont été amorcés au plus tard six (6) mois suivant l'entrée en vigueur du présent PPCMOI;

ATTENDU QUE le demandeur, monsieur Pascal Comeau, ne peut respecter le délai de réalisation des travaux de construction et d'aménagement de terrain étant donné qu'il a rencontré des délais supplémentaires lors des travaux de démolition des cinq (5) bâtiments ainsi que lors des travaux de décontamination du sol;

PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

ATTENDU QU'une demande de modification à la condition concernant le délai de réalisation des travaux de construction et d'aménagement de terrain pour le 30 juin 2023 a été déposée par le demandeur;

ATTENDU QUE suivant l'acceptation des demandes de démolition 2020-00108, 2020-00109, 2020-00110, 2020-00111 et 2020-00112 entérinée par la résolution CM-13924/20-09-28, les cinq bâtiments principaux ont été démolis suivant la délivrance des certificats d'autorisation de démolition 2020-01299, 2020-01293, 2020-01295, 2020-01297 et 2020-01298;

ATTENDU QUE les cinq (5) lots, où le projet de construction sera réalisé, sont présentement vacants suite à la démolition des cinq bâtiments;

ATTENDU QUE le projet a été présenté au comité consultatif d'urbanisme de la séance du 2 décembre 2021 et que les membres se sont montrés favorables à la demande de modification, comme le montre l'extrait du procès-verbal joint à l'annexe A;

ATTENDU l'arrêté 2021-054 du 16 juillet 2021, du ministre de la Santé et des Services sociaux, à l'effet que toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, peut être remplacée par une consultation publique écrite d'une durée de 15 jours précédée d'un avis public à cet effet;

ATTENDU la recommandation de madame Rachel Désilets-Comeau, chef de la Division de la planification et de la réglementation par intérim, et monsieur Aurélien Borie, directeur du Service de l'urbanisme et du développement durable;

Il est proposé par : Nathalie Lasalle
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le conseil municipal adopte, en vertu du règlement 0319-000, un premier projet de résolution venant modifier la résolution CM-13750/20-07-14 en ce qui a trait à la condition de délai de réalisation des travaux de construction et d'aménagement de terrain de la manière suivante :

Remplacer la condition :

« Les travaux soient amorcés au plus tard six (6) mois suivant l'entrée en vigueur du présent PPCMOI et que les travaux de construction ainsi que l'aménagement des terrains soient terminés au plus tard le 1^{er} octobre 2021. ».

Par la condition :

« Les travaux de construction ainsi que l'aménagement des terrains, soient terminés au plus tard le 30 juin 2023. ».

CM-14898/22-01-18

POINT 3.8

DÉROGATION MINEURE N^o DM-2021-00159 – 950 À 1050, AUTOROUTE DES LAURENTIDES – LOT 2 588 878 DU CADASTRE DU QUÉBEC

ATTENDU le décret numéro 102-2021 du 5 février 2021 du gouvernement du Québec à l'effet que toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, peut être remplacée par une consultation publique écrite;

ATTENDU QUE les personnes ont pu adresser leurs commentaires, observations, et oppositions par écrit à la greffière relativement à cette demande, suite à l'avis public publié à cet effet;

PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

ATTENDU le dépôt par la greffière d'un certificat établissant le nombre de personnes ayant formulé des questions, leur opposition ou toute autre commentaire durant la période de consultation publique écrite de 15 jours précédée d'un avis public;

Il est proposé par : Nathalie Lasalle
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le conseil municipal autorise la dérogation mineure n° DM-2021-00159, visant des dispositions du règlement numéro 0309-000 sur le zonage, relativement à la propriété située au 950 à 1050, Autoroute des Laurentides et construite sur le lot 2 588 878 du cadastre du Québec, consistant à autoriser, pour un immeuble commercial :

- **L'affichage du prix de l'essence sur la marquise existante, alors que cela est prohibé;**
- **L'affichage électronique sur la marquise afin d'afficher le prix de l'essence, alors que cela est prohibé;**
- **Une deuxième enseigne sur cette face de la marquise, alors que cela est prohibé;**

Et ce, conditionnellement à ce que :

- **Le chiffrier existant sur la colonne soit retiré;**
- **La largeur de l'enseigne ne soit pas supérieure à 3 mètres.**

CM-14899/22-01-18

POINT 4.1

DEMANDES DE PERMIS DANS LE CADRE DE PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

ATTENDU QUE les demandes suivantes répondent aux objectifs et aux critères établis aux règlements sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale :

Recommandation CCU-PIIA	Numéro de PIIA	Numéro du Règlement	Adresse
2021-12-01	PIIA-2021-00161	C-1990	322, rue du Palais
2021-12-02	PIIA-2021-00166	0318-000	9-11, rue Saint-Christophe

Il est proposé par : Nathalie Lasalle
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le conseil municipal approuve les demandes susmentionnées et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du comité consultatif de l'urbanisme.

DÉPÔT

POINT 5.1

PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

DÉPÔT – LISTE DES CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF ET LISTE DES DÉPENSES CONTENUES DANS LE REGISTRE DES CHÈQUES – DÉCEMBRE 2021

La trésorière, madame Lison Lefebvre, dépose :

- la liste des dépenses contenues dans le registre des chèques, pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2021, soit les chèques numéros 127135, 127415, 128986 à 128987, 129065 à 129075, 129077 à 129093, 129095 à 129121, 129123 à 129168, 129174 à 129176, 129179 à 129355;
- Liste des chèques annulés numéros 126200, 129076, 129094, 129122, 129169 à 129173;
- Liste des paiements transits : S29230, S29661 à S29662, S29683, S30357, S30605, S31356 à S322207;
- les frais d'électricité et de gaz naturel de décembre 2021;
- les semaines de paies du 9, 23 et 24 décembre 2021;
- la liste des contrats octroyés par le comité exécutif des séances du 1^{er} au 31 décembre 2021;

Pour un grand total de 19 567 076,51 \$.

CM-14900/22-01-18

POINT 5.2

RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIR – LISTE DES COMMANDES ET VARIATIONS BUDGÉTAIRES – DÉCEMBRE 2021

ATTENDU QU'un rapport sur la délégation de pouvoir aux fonctionnaires et employés doit être fait au conseil municipal conformément à l'article 7.5 du règlement 0883-000;

ATTENDU la politique fixant la limite des variations budgétaires permises et les modalités de virement budgétaire;

Il est proposé par : Dominic Boyer
Et résolu à l'unanimité des conseillers que :

- 1.- La Ville entérine le rapport sur la délégation de pouvoir aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2021, tel que présenté.**
- 2.- La Ville entérine les variations budgétaires pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2021, tel que présenté.**

CM-14901/22-01-18

POINT 6.1

ACHAT DE LIVRES ET DE DOCUMENTS MULTIMÉDIAS POUR LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES POUR L'ANNÉE 2022

ATTENDU QUE la *Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le monde du livre* (D-8.1) permet à la Ville d'éviter l'utilisation du système d'appel d'offres pour l'achat de livres pour les bibliothèques;

ATTENDU QUE l'achat de livres doit être effectué dans une librairie agréée sur le territoire de la région 15 (Laurentides);

PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

ATTENDU QUE l'achat de livres est effectué dans les librairies agréées sur le territoire de la Ville de Saint-Jérôme, soit Renaud-Bray et Coop des Laurentides, et à la Librairie Sainte-Thérèse;

ATTENDU QUE l'achat livres numériques est effectué dans les librairies agréées sur le territoire de la région des Laurentides (15);

ATTENDU QUE pour l'achat de documents multimédias (CD, DVD, etc.) Renaud-Bray est le seul fournisseur dans la région à offrir le service aux collectivités (institutions);

ATTENDU la recommandation de messieurs Stéphane Legault, chef de Division des bibliothèques, communautés et programmes virtuels et Mathieu Lapierre, directeur du Service des loisirs, des sports, de la culture et du développement social, datée du 8 décembre 2021;

Il est proposé par : André Marion
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Ville autorise l'achat de livres et documents multimédias pour les trois bibliothèques municipales, pour l'année 2022, auprès des librairies agréées suivantes, pour un montant total n'excédant pas 319 200 \$, taxes incluses :

- **Librairie Renaud-Bray**
- **Librairie Sainte-Thérèse**
- **Coop des Laurentides**
- **Librairie Carcajou**

CM-14902/22-01-18

POINT 6.2

ADJUDICATION DE CONTRAT – ANALYSE DE LABORATOIRE POUR L'EAU POTABLE ET LES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} FÉVRIER 2022 AU 31 JANVIER 2027 (INCLUANT 2 ANS D'OPTION) – 2021-BS-005

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme a procédé à un appel d'offres public pour l'analyse de laboratoire pour l'eau potable et les boues de fosses septiques pour la période du 1^{er} février 2022 au 31 janvier 2027 (incluant 2 ans d'option);

ATTENDU QUE l'estimation du coût des travaux, préparée par monsieur François Tremblay, chef de la Division de la production et de l'épuration des eaux du Service des travaux publics, avant la période d'appel d'offres, est de 283 988,25 \$, incluant les taxes;

ATTENDU QUE le greffier adjoint en remplacement de la Ville a procédé à l'ouverture, le 15 novembre 2021, des soumissions reçues :

Nom du soumissionnaire	Montant soumissionné (taxes incluses)	Montant corrigé (taxes incluses)
H2Lab inc.	262 534,55 \$	-
Eurofins Environex	1 016 120 \$	1 168 283,95 \$

ATTENDU le rapport de conformité des soumissions préparé par la Division des achats et de la gestion de l'inventaire;

PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

ATTENDU la recommandation de monsieur François Tremblay, chef de la Division de la production et de l'épuration des eaux, et madame Chantal Julien, directrice du Service des travaux publics;

Il est proposé par : Stéphane Joyal
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

- 1.- Conformément à son règlement de gestion contractuelle, la Ville octroie le contrat pour l'analyse de laboratoire pour l'eau potable et les boues de fosses septiques pour la période du 1^{er} février 2022 au 31 janvier 2027 (incluant 2 ans d'option) à « H2Lab inc. » pour un montant ne pouvant excéder la somme de 262 534,55 \$, incluant les taxes.
- 2.- La durée initiale du contrat s'échelonnera du 1^{er} février 2022 au 31 janvier 2025.
- 3.- La Ville pourra se prévaloir, trente (30) jours avant l'expiration du contrat, d'une ou deux années optionnelles, soit pour les périodes du 1^{er} février 2025 au 31 janvier 2026 et du 1^{er} février 2026 au 31 janvier 2027. Le contrat sera indexé à compter de la première année d'option, le tout selon l'indexation prévue aux documents d'appel d'offres.
- 4.- La présente résolution ainsi que le devis et la soumission forment le contrat.
- 5.- Le directeur du Service, ou le responsable du dossier, soit autorisé à signer les documents afférents audit contrat, le cas échéant.

CM-14903/22-01-18

POINT 6.3

ADJUDICATION DE CONTRAT – ACHAT DE POMPES SUBMERSIBLES
(2021-BS-062)

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme a procédé à un appel d'offres public pour l'achat de pompes submersibles;

ATTENDU QUE l'estimation des coûts, évaluée par François Tremblay, chef de la Division de la production et de l'épuration des eaux du Service des travaux publics avant la période d'appel d'offres, est de 91 692 \$, incluant les taxes.

ATTENDU QUE le greffier adjoint en remplacement de la Ville a procédé à l'ouverture, le 2 décembre 2021, des soumissions reçues :

Nom du soumissionnaire	Montant soumissionné (taxes incluses)	Montant corrigé après analyse (taxes incluses)
Pompack inc.	Lot 1 : 26 630,83 \$ Lot 2 : 72 822,55 \$	-
Atlantis Pompe Ste-Foy inc.	Lot 1 : 39 100 \$ Lot 2 : N/A	Lot 1 : 44 955,23 \$
KSB Pumps inc.	Lot 1 : N/A Lot 2 : 94 980,85 \$	-

PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

ATTENDU le rapport de conformité des soumissions préparé par la Division des achats et gestion de l'inventaire;

ATTENDU QUE l'acquisition du lot 1 est prévu au projet 91-336 : « Pompes submersibles » du fonds de roulement;

ATTENDU QUE le coût du projet « Pompes submersibles » (91-336) est moindre que prévu et qu'un solde de 10 840,61 \$ est disponible;

ATTENDU QUE le financement de l'acquisition du lot 2 est prévu au projet 91-359 « Pompes submersibles au niveau des stations de pompage » du fonds de roulement;

ATTENDU QUE le coût du projet « Pompes submersibles au niveau des stations de pompage » (91-359) est plus élevé que prévu et qu'un montant de 16 496,70 \$ est nécessaire afin d'acquérir le lot 2;

ATTENDU QUE le projet « Remorque de type plateforme pour la nouvelle génératrice » (91-362) a été fermé et qu'un montant de 8 000 \$ prévu pour ce projet est disponible;

ATTENDU la recommandation de monsieur François Tremblay, chef de la Division de la production et de l'épuration des eaux, et madame Chantal Julien, directrice du Service des travaux publics;

Il est proposé par : Stéphane Joyal
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

- 1.- **Conformément à son règlement de gestion contractuelle, la Ville autorise l'achat de pompes submersibles auprès de « Pompaaction inc. », pour un montant ne pouvant excéder la somme de 26 630,83 \$, incluant les taxes, pour le lot 1 et un montant ne pouvant excéder la somme de 72 822,55 \$, incluant les taxes, pour le lot 2, pour un montant total de 99 453,38 \$, incluant les taxes.**
- 2.- **De diminuer le montant alloué au projet « Pompes submersibles » (91-336) du fonds de roulement de 10 840,61 \$.**
- 3.- **De fermer le projet « Remorque de type plateforme pour la nouvelle génératrice » (91-362) et d'utiliser le montant de 8 000 \$ rendu disponible.**
- 4.- **De transférer un montant de 18 840,61 \$ provenant des sommes disponibles des projets 91-336 et 91-362 au projet « Pompes submersibles au niveau des stations de pompage » (91-359) afin de procéder à l'acquisition des pompes.**
- 5.- **La présente résolution ainsi que le devis et la soumission forment le contrat.**
- 6.- **La directrice du Service des travaux publics, ou le responsable du dossier, soit autorisé à signer les documents afférents audit contrat, le cas échéant.**

DÉPÔT POINT 7.1

DÉPÔT DES RAPPORTS D'AUDIT DE CONFORMITÉ – ADOPTION DU BUDGET 2021 ET ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (PTI)

ATTENDU QUE la Commission municipale du Québec a réalisé deux missions d'audit de conformité portant respectivement sur l'adoption du budget 2021 et sur l'adoption du PTI 2021-2023;

PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

ATTENDU QUE la Ville a reçu les rapports d'audit de conformité pour l'adoption du budget et du PTI le 23 novembre 2021;

ATTENDU QUE comme la loi l'exige, les rapports d'audit doivent être déposés lors de la prochaine séance du conseil municipal à compter de la date que les documents sont disponibles;

ATTENDU QUE la Ville doit faire parvenir une copie certifiée conforme de la résolution du conseil officialisant ce dépôt à la Commission municipale du Québec à l'adresse courriel « audit.budget@cmq.gouv.qc.ca »;

Madame Lison Lefebvre, directrice du Service des finances et trésorière dépose les deux rapports d'audit portant respectivement sur l'adoption du budget 2021 et sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations (PTI).

CM-14904/22-01-18

POINT 7.2

PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME ET LE CLUB DE GYMNASTIQUE LES ZÉNITH – LOCATION DE LOCAUX – ANNÉE 2022

ATTENDU QUE le Club de gymnastique Les Zénith, fondé en 1993, est reconnu comme organisme régional, en vertu du *Guide de reconnaissance et des services offerts aux organismes partenaires* du Service des loisirs, des sports, de la culture et du développement social de la Ville de Saint-Jérôme;

ATTENDU QU'afin de mettre en œuvre la programmation en lien avec sa mission, le club a besoin d'un gymnase spécialement aménagé et comportant des équipements spécialisés, tels que tapis de sol, trampolines, barres asymétriques, poutres et autres;

ATTENDU QU'un tel gymnase est inexistant au sein des immeubles sur le territoire de la MRC de La Rivière-du-Nord;

ATTENDU QUE les coûts du loyer sont fixés selon les obligations citées à l'article 5 du bail, ce qui inclut le loyer de base, le loyer pour les améliorations locatives ainsi que le loyer additionnel, auquel s'ajoutent les frais d'électricité et de chauffage;

ATTENDU QUE le club loue un local situé au 52 et 54, boulevard Maisonneuve à Saint-Jérôme, dont le loyer et les frais de condo pour l'année 2022 sont de 178 724,78 \$ auxquels s'ajoute 33 613,04 \$ qui inclut les frais d'électricité, de chauffage et d'amélioration locative, ce pour un total de 212 337,81 \$;

ATTENDU la liste des participants aux activités, qui comprend 241 résidents vérifiés (47 %) sur 514 inscriptions;

ATTENDU QUE le montant total d'aide financière accordé sera en fonction du nombre de résidents vérifiés;

ATTENDU QUE le *Guide de reconnaissance et des services offerts aux organismes partenaires* prévoit que la Ville peut octroyer une aide financière pour les coûts de loyer du club, proportionnellement au nombre de participants résidant à Saint-Jérôme;

ATTENDU le protocole d'entente à intervenir avec le Club de gymnastique Les Zénith joint à la présente pour en faire partie intégrante;

ATTENDU QUE le club s'engage à appliquer principalement le montant de la contribution financière de la Ville en réduction des frais d'inscription des participants résidant à Saint-Jérôme;

ATTENDU la recommandation de messieurs Guillaume Boyer-Robert, coordonnateur au sport et plein air, et Mathieu Lapierre, directeur du Service des loisirs, des sports, de la culture et du développement social, datée du 21 décembre 2021;

Il est proposé par : Jean Junior Désormeaux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

- 1.- La Ville approuve le protocole d'entente à intervenir avec le Club de gymnastique Les Zénith, concernant la location de locaux situés au 52 et 54, boulevard Maisonneuve, pour l'année 2022, lequel est joint à la présente résolution.
- 2.- Le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière soient autorisés à signer ledit protocole d'entente pour et au nom de la Ville.
- 3.- La Ville autorise le versement d'une somme de 99 798,77 \$ au Club de gymnastique Les Zénith.

DÉPÔT

POINT 7.3

DÉPÔT – DEMANDE DE REMBOURSEMENT À DES FINS DE RECHERCHE ET DE SOUTIEN DES CONSEILLERS

La greffière dépose une demande de remboursement à des fins de recherche et de soutien de madame la Conseillère Nathalie Lasalle, conformément au règlement 0720-000 sur le remboursement des dépenses de recherche et de soutien des conseillers.

DÉPÔT

POINT 7.4

DÉPÔT DES CERTIFICATS RELATIFS À LA CONSULTATION DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LES RÈGLEMENTS NOS 0592-001, 0738-001, 0752-001, 0773-001 ET 0817-001

ATTENDU les dispositions de l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux et reprises par le décret numéro 102-2021 du 5 février 2021 du gouvernement du Québec, les registres de signatures des personnes habiles à voter ont été tenues selon les modalités desdits arrêtés ministériels 2020-049 et 102 2021;

La greffière de la Ville dépose les certificats relatifs à la consultation des personnes habiles à voter sur les règlements numéros 0592-001, 0738-001, 0752-001, 0773-001 et 0817-001.

CM-14905/22-01-18

POINT 7.5

ENTENTE RELATIVE AU VERSEMENT DE SUBVENTIONS POUR LA PARTICIPATION AU PROGRAMME DE FORMATION SUR LA DÉTECTION DE LA CONDUITE AVEC LES CAPACITÉS AFFAIBLIES PAR LA DROGUE

ATTENDU QUE la légalisation du cannabis a mené à d'importants changements législatifs concernant notamment l'encadrement de cette substance et la lutte contre la conduite avec les capacités affaiblies par la drogue;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a conclu une entente de contribution financière relative à la formation policière, à la collecte de données et à l'acquisition de matériel de détection de drogue approuvé pour lutter contre la conduite avec les capacités affaiblies par la drogue avec le gouvernement du Canada, le 29 mars 2019;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec s'est engagé, au terme de cette entente, à appuyer financièrement tous les corps de police du Québec, incluant les corps de police autochtones, dans la gestion du changement et dans la formation de leur personnel en matière de sécurité routière par la mise en place d'un programme de formation d'une durée de cinq ans (Programme de formation);

PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

ATTENDU QUE l'École nationale de police du Québec (ENPQ) a le mandat de coordonner la planification et la diffusion des formations admissibles, tant à l'ENPQ, en hors établissement qu'en déconcentration et de procéder au développement et à la diffusion du Programme de formation en vertu de sa mission prévue à l'article 10 de la *Loi sur la police* (RLRQ, c. P-13.1).

ATTENDU la recommandation de madame Claudette Corbeil, coordonnatrice à l'administration, et monsieur Danny W. Paterson, directeur du Service de police, datée du 29 novembre 2021;

Il est proposé par : Michel Gagnon
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

- 1.- **L'entente à intervenir entre la Ville de Saint-Jérôme et la ministre de la Sécurité publique concernant le versement de subventions pour la participation au programme de formation sur la détection de la conduite avec les capacités affaiblies par la drogue, rétroactivement à l'exercice financier 2018-2019, soit approuvée.**
- 2.- **Le directeur du Service de police soit, et il est par les présentes, autorisé à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Saint-Jérôme.**

CM-14906/22-01-18
POINT 7.6

NOMINATION DES MAIRES DE LA COURONNE NORD – EXO

ATTENDU la *Loi sur le Réseau du transport métropolitain* (c.R-25.01);

ATTENDU QUE conformément aux articles 24 et suivants le Réseau du transport métropolitain est administré par un conseil d'administration composé de 15 membres dont 4 membres doivent être désignés par les municipalités locales de la couronne Nord;

ATTENDU les mandats de trois (3) administrateurs sont venus à échéance au mois de novembre 2021;

ATTENDU QU'une réunion des maires des municipalités locales de la couronne Nord est convoquée le 1^{er} février 2022;

ATTENDU QU'à cette réunion les conseils des municipalités locales de la couronne Nord doivent déposer, par résolution, le nom du candidat désigné au poste de membre du conseil d'administration du Réseau du transport métropolitain;

Il est proposé par : Marc-Antoine Lachance
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

- 1.- **Le maire de la Ville de Saint-Jérôme ou son représentant soit par la présente mandaté pour déposer au Secrétaire de la rencontre prévue le 1^{er} février 2022, les candidatures ci-dessous au poste de membres du conseil d'administration du RTM, tel que requis par la *Loi sur le réseau du transport métropolitain* :**
 - **Madame Liza Poulin, mairesse de Blainville**
 - **Monsieur Pierre Charron, maire de St-Eustache et préfet de la MRC de Deux-Montagnes**
 - **Monsieur Mathieu Traversy, maire de Terrebonne**
- 2.- **Le maire de la Ville de Saint-Jérôme ou son représentant soit autorisé à voter lors de la rencontre advenant une modification de la votation ou d'autres cycles de votation.**

CM-14907/22-01-18

POINT 7.7

**ENGAGEMENT À PARTICIPER À UNE ÉTUDE CONJOINTE DE CIRCULATION –
SECTEUR DE LA MONTÉE SAINT-NICOLAS**

ATTENDU QUE la population des villes limitrophes, notamment celle de Saint-Colomban, connaît une croissance importante depuis quelques années;

ATTENDU QU'une part importante des automobilistes issus de cette municipalité transite quotidiennement sur le territoire de la Ville de Saint-Jérôme afin d'accéder aux grands axes routiers;

ATTENDU QU'un nombre important d'automobilistes transitent par la montée Saint-Nicolas et empruntent notamment la rue Lamontagne et autres rues locales;

ATTENDU QUE les Villes de Saint-Jérôme et de Saint-Colomban désirent travailler conjointement à améliorer les conditions de circulation entre la montée Saint-Nicolas et l'autoroute 15, dans l'intérêt de leurs citoyens respectifs;

ATTENDU QUE la solution globale pourrait inclure des interventions sur le territoire des deux municipalités afin de réduire l'achalandage de transit;

ATTENDU la recommandation de madame Mélanie Théberge, chef de la Division de la planification et du développement du Service de l'ingénierie, et monsieur Daniel Lemieux, directeur du Service de l'ingénierie;

Il est proposé par : Mario Fauteux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

- 1.- La Ville de Saint-Jérôme signifie son engagement à former un comité conjoint avec la Ville de Saint-Colomban, visant à identifier des solutions globales et pérennes.**
- 2.- Le Service de l'ingénierie soit mandaté pour effectuer les études sectorielles requises et représenter la Ville de Saint-Jérôme au sein de ce comité.**
- 3.- Le Service de l'ingénierie soit mandaté pour établir une entente entre les deux municipalités afin de répartir les coûts des études spécialisées et d'éventuels travaux requis.**

CM-14908/22-01-18

POINT 7.8

**ACQUISITION PAR LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME DE L'IMMEUBLE
APPARTENANT AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL (CCC LAFERRIÈRE), SITUÉ
AU COIN DES RUES SAINT-GEORGES ET LABELLE**

ATTENDU QUE Saint-Jérôme est une capitale régionale qui rayonne dans tout le Québec;

ATTENDU QUE Saint-Jérôme s'est dotée d'une zone du savoir et de la culture, dont l'accès sud est situé au coin des rues Saint-Georges et Labelle;

ATTENDU QUE Saint-Jérôme veut embellir les entrées de la ville et être accueillante pour tous ceux qui y circulent;

ATTENDU QUE l'immeuble fédéral portant le numéro 31005, le Centre correctionnel communautaire (CCC) Laferrière, sous la responsabilité de Service correctionnel du Canada (SCC), situé au coin des rues Labelle et Saint-Georges, est à l'abandon depuis près de trois ans;

PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

ATTENDU QUE cette bâtisse est située à l'entrée du centre-ville de Saint-Jérôme, par la route 117, sa principale voie d'accès;

ATTENDU QUE cette bâtisse est sur le papier blanc de construction depuis près de trois ans, les travaux y étant arrêtés;

ATTENDU QUE l'état de délabrement extérieur de cette bâtisse est une véritable disgrâce pour notre communauté;

ATTENDU QUE l'état des lieux extérieurs est une entrave à la circulation piétonnière et automobile, des blocs de ciment bloquant les trottoirs et la route, depuis trois ans;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme perd des revenus occasionnés par ces travaux, notamment à cause des cases de stationnement inutilisables;

ATTENDU QUE l'emplacement stratégique du bâtiment pourrait bénéficier aussi d'une reconnaissance, car de tout temps, c'était l'entrée principale du « village », tel que mentionné par la Société d'Histoire de la Rivière-du-Nord;

ATTENDU QUE cette bâtisse plus que centenaire, autrefois appelée Magasin Taillon, située au cœur de notre communauté, ne doit plus rester dans cet état ternissant notre réputation, ainsi que l'image de notre ville;

ATTENDU QUE l'architecture particulière (style européen) de ce bâtiment épousant l'angle des rues Saint-Georges (117 Nord) et Labelle (117 sud) est unique dans notre ville;

ATTENDU QUE le bureau du député de Rivière-du-Nord, Rhéal Fortin, a interpellé Service correctionnel du Canada (région du Québec), le 16 novembre dernier;

ATTENDU la réponse obtenue par le bureau du député de Rivière-du-Nord, Rhéal Fortin, à l'effet que « *SCC collabore activement avec Services immobiliers, Services publics et Approvisionnement Canada et ses partenaires municipaux afin de procéder à la réalisation des opérations dans les meilleurs délais* » et qu'« *il est prévu que les activités de reconstruction soient complétées au cours des trois prochaines années* »;

ATTENDU QUE selon la personne responsable des travaux, il y aurait des résidus d'amiante dans les murs;

ATTENDU QUE selon les renseignements obtenus auprès de la même personne, le gouvernement n'aurait plus besoin pour l'instant de ce centre de transition, abandonné depuis trois ans, et sans entretien, juste à côté d'une Université, l'UQO;

ATTENDU l'intention de la Ville de Saint-Jérôme de récupérer cette bâtisse puisqu'elle ne sert plus à rien ni à personne, et ce depuis que le CCC Laferrière a fermé ses portes et cessé ses activités en mars 2019;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme se cherche un endroit pour établir un lieu de culture et de fierté, que cet emplacement est idéal, situé stratégiquement à l'entrée du centre-ville, lieu désigné de la culture et du savoir;

ATTENDU QUE, étant donné le statut fédéral de cette bâtisse, son état actuel nuit à l'image du gouvernement du Canada;

ATTENDU QUE le député de Rivière-du-Nord Rhéal Fortin, et le député de Saint-Jérôme à l'Assemblée nationale Youri Chassin, appuient les démarches entreprises par la Ville de Saint-Jérôme pour la valorisation de notre centre-ville;

PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

ATTENDU QUE la Ville est autorisée à acquérir des immeubles de gré à gré ou par voie d'expropriation pour toutes fins municipales et, plus particulièrement, pour l'exécution de travaux dûment décrétés dans le cadre de ses compétences;

ATTENDU la recommandation de messieurs Michel Therrien, directeur général adjoint à l'électrification des transports et services internes, et Fernand Boudreault, directeur général;

Il est proposé par : Jean Junior Désormeaux
Et résolu à l'unanimité des conseillers que :

- 1.- **La Ville de Saint-Jérôme entame des démarches pour acquérir l'immeuble fédéral situé au coin des rues Saint-Georges et Labelle, connu sous le nom de Centre correctionnel communautaire (CCC) Laferrière;**
- 2.- **Le maire soit autorisé à entamer toutes les démarches nécessaires auprès des ministres fédéraux responsables pour donner plein effet à la présente résolution et entamer les négociations visant à rédiger une offre promesse d'achat sur ledit immeuble;**
- 3.- **De transmettre copie de la présente résolution à :**
 - **L'honorable Pablo Rodriguez, ministre du Patrimoine canadien et lieutenant du Québec;**
 - **L'honorable Filomena Tassi, ministre des Services publics et de l'Approvisionnement;**
 - **L'honorable Marco E. L. Mendicino, ministre de la Sécurité publique;**
 - **M. Rhéal Fortin, député de Rivière-du-Nord à la Chambre des communes;**
 - **M. Youri Chassin, député de Saint-Jérôme à l'Assemblée nationale;**
 - **La MRC de la Rivière-du-Nord;**
 - **La Société d'histoire de la Rivière-du-Nord.**

CM-14909/22-01-18
POINT 8.1

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE TOPONYMIE

ATTENDU les élections du 7 novembre 2021;

ATTENDU le règlement 0747-000 constituant le comité de toponymie de la Ville de Saint-Jérôme;

ATTENDU QUE le règlement stipule que le mandat est d'une durée de deux (2) ans;

Il est proposé par : Marc-Antoine Lachance
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Ville de Saint-Jérôme nomme les membres suivants pour une période de deux (2) ans, afin de former le Comité de toponymie de la Ville de Saint-Jérôme :

- **Monsieur André Marion, conseiller municipal, à titre de président**
- **Monsieur Jean Junior Désormeaux, conseiller municipal, à titre de vice-président**

CM-14910/22-01-18

POINT 8.2

RESTRUCTURATION ET NOMINATIONS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

ATTENDU les besoins opérationnels de la Direction générale;

ATTENDU la note de service de monsieur Fernand Boudreault, directeur général;

ATTENDU la recommandation de mesdames Marie-Ève Isabelle, chef de la Division des talents et de l'expérience-employée, et Marie-Ève Bessette, directrice du Service de la gestion du capital humain, datée du 13 janvier 2022;

Il est proposé par : Marc-Antoine Lachance

Et résolu à l'unanimité du conseil que :

1. **De modifier le titre du Service de l'électrification des transports et du développement économique pour le Service du développement économique et de l'électrification des transports.**
2. **De modifier le titre du poste de directeur général adjoint, sécurités publiques, capital humain et planification stratégique pour directeur général adjoint, sécurité publique et services institutionnels et d'en approuver la description d'emploi ci-jointe.**
3. **De modifier le titre du poste de directeur général adjoint, électrification des transports et services internes pour directeur général adjoint, développement économique, relations avec le milieu et vie communautaire et d'en approuver la description d'emploi ci-jointe.**
4. **D'accepter les modifications à la description d'emploi du poste de directeur général adjoint, infrastructures et services de proximité.**
5. **D'accepter le transfert du Service des loisirs, des sports, de la culture et du développement social sous l'autorité du directeur général adjoint, développement économique, relations avec le milieu et vie communautaire.**
6. **D'accepter le transfert du Service du greffe et des affaires juridiques sous l'autorité du directeur général adjoint, sécurité publique et services institutionnels.**
7. **D'approuver la nomination de monsieur Daniel Lemieux au poste de directeur général adjoint, infrastructures et services de proximité à la Direction générale à compter du 18 janvier 2022, et ce, aux conditions stipulées à l'offre d'emploi interne jointe à la présente résolution.**
8. **D'approuver la nomination de monsieur Michel Therrien au poste de directeur général adjoint, développement économique, relations avec le milieu et vie communautaire à la Direction générale à compter du 23 novembre 2021, et ce, aux conditions stipulées à l'offre d'emploi interne jointe à la présente résolution.**
9. **D'approuver la nomination de monsieur Danny W. Paterson aux postes de directeur général adjoint, sécurité publique et aux services institutionnels à la Direction générale et directeur du Service de police à compter du 18 janvier 2022, et ce, aux conditions stipulées au contrat de travail à durée indéterminée joint à la présente résolution.**

CM-14911/22-01-18

POINT 8.3

RESTRUCTURATION DU SERVICE DE POLICE – CRÉATIONS DE POSTES ET APPROBATION D'UN NOUVEL ORGANIGRAMME

ATTENDU la restructuration de la Direction générale approuvée lors de la séance du conseil municipal du 18 janvier 2022;

ATTENDU les besoins opérationnels du Service de police;

ATTENDU l'Entente sur les modalités de travail des cadres sécurité publique de la Ville de Saint-Jérôme (ci-après- « l'Entente »);

ATTENDU les notes de service de monsieur Danny W. Paterson, directeur du Service de police;

ATTENDU la recommandation de mesdames Marie-Ève Isabelle, chef de la Division des talents et de l'expérience-employée, et Marie-Ève Bessette, directrice du Service de la gestion du capital humain, datée du 13 janvier 2022;

Il est proposé par : Marc-Antoine Lachance
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

- 1. D'autoriser la création d'un poste-cadre permanent de directeur adjoint principal et d'y nommer madame Caroline Bernard à compter du 18 janvier 2022, et ce, aux conditions stipulées à l'Entente pour la fonction de directeur du Service de police.**
- 2. De modifier le titre du poste de directeur adjoint des enquêtes et de la planification stratégique pour inspecteur-chef des enquêtes et de la planification stratégique, et ce, aux mêmes conditions stipulées à l'Entente pour la fonction de directeur adjoint de la surveillance du territoire, poste présentement vacant à la suite de la nomination de madame Caroline Bernard.**
- 3. D'accepter le transfert des deux (2) postes de secrétaires de l'état-major sous l'autorité de la directrice adjointe principale.**
- 4. D'autoriser la création d'un poste-cadre permanent d'inspecteur – normes et pratiques policières sous l'autorité de l'inspecteur-chef des enquêtes et de la planification stratégique et d'y nommer monsieur Stéphane Goyette, le tout rétroactif au 1^{er} janvier 2022.**
- 5. D'accepter le transfert des deux (2) postes de secrétaires aux opérations policières sous l'autorité de l'inspecteur – normes et pratiques policières.**
- 6. De modifier le titre du poste d'inspecteur à la Division du soutien opérationnel pour inspecteur à la Division du soutien opérationnel et administratif et d'y nommer monsieur Michel Beaudoin, le tout rétroactif au 1^{er} décembre 2021.**
- 7. D'accepter le transfert des postes de brigadiers scolaires sous l'autorité de l'inspecteur à la Division du soutien opérationnel et administratif.**
- 8. D'accepter l'organigramme joint en annexe.**

COMMENTAIRE

POINT 9.1

PUBLIC – SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT LES POINTS TRAITÉS LORS DE LA SÉANCE TENANTE

Une seconde période de questions a été mise à la disposition de l'assistance, conformément aux exigences de l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*.

COMMENTAIRE

POINT 9.2

PAROLE AU CONSEIL

Monsieur le Maire Marc Bourcier ainsi que les élus Nathalie Lasalle, Ronald Raymond, Stéphane Joyal, Dominic Boyer, Jean Junior Désormeaux, Jacques Bouchard, Michel Gagnon, Marc-Antoine Lachance, André Marion, Mario Fauteux et Martin Pigeon prennent la parole sur divers sujets.

CM-14912/22-01-18

POINT 9.3

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par : Nathalie Lasalle
Et résolu à l'unanimité du conseil que:

La séance soit levée.

Le Maire,

La Greffière de la Ville

MARC BOURCIER

MARIE-JOSÉE LAROCQUE

/sr

PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME



VILLE DE SAINT-JÉRÔME

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE MARDI 18 JANVIER 2022, À 19 H

INDEX DES RÉSOLUTIONS

NUMÉRO	POINT	DESCRIPTION	PAGE
CM-14856/22-01-18	1.1	OUVERTURE DE LA SÉANCE	1
COMMENTAIRE	1.2	ALLOCUTION DU MAIRE	1
COMMENTAIRE	1.3	RÉPONSE AUX QUESTIONS EN SUSPENS	1
COMMENTAIRE	1.4	PUBLIC – PÉRIODE DE QUESTIONS	2
CM-14857/22-01-18	1.5	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	2
CM-14858/22-01-18	1.6	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2021 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2021	2
DÉPÔT	1.7	DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 16 DÉCEMBRE 2021	2
CM-14859/22-01-18	2.1	ADOPTION DU RÈGLEMENT 0280-139 AMENDANT LE RÈGLEMENT 0280-000 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ	3
CM-14860/22-01-18	2.2	ADOPTION DU RÈGLEMENT 0694-001 AMENDANT LE RÈGLEMENT 0694-000 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE PAVAGE, DE BORDURES, DE TROTTOIRS ET D'ÉCLAIRAGE SUR LES RUES DU MARÉCAGE, DES ÉLODÉES, DU LOTUS ET DE L'ESTRAN, AINSI QU'UN EMPRUNT DE 1 970 000 \$ – PR 2011-12	3
CM-14861/22-01-18	2.3	ADOPTION DU RÈGLEMENT 0730-002 AMENDANT LE RÈGLEMENT 0730-000 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE PAVAGE, DE BORDURES ET D'ÉCLAIRAGE SUR LA PLACE DE LA CARTONNERIE, AINSI QU'UN EMPRUNT DE 187 000 \$, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ – PR 2007-49,2	4
CM-14862/22-01-18	2.4	ADOPTION DU RÈGLEMENT 0732-002 AMENDANT LE RÈGLEMENT 0732-000 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE PAVAGE, DE BORDURES, DE TROTTOIRS ET D'ÉCLAIRAGE SUR LES RUES DE SAINT-ÉMILION, D'ANGERS ET DE VILLEMONT, AINSI QU'UN EMPRUNT DE 885 000 \$, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ – PR 2007-29,4	5

PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

CM-14863/22-01-18	2.5	ADOPTION DU RÈGLEMENT 0733-002 AMENDANT LE RÈGLEMENT 0733-000 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE PAVAGE, DE BORDURES ET D'ÉCLAIRAGE DANS LE PROLONGEMENT DE LA RUE DENIS AINSI QU'UN EMPRUNT DE 135 000 \$, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ – PR 2008-49,1	5
CM-14864/22-01-18	2.6	ADOPTION DU RÈGLEMENT 0757-001 AMENDANT LE RÈGLEMENT 0757-000 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE PAVAGE, DE BORDURES ET D'ÉCLAIRAGE SUR LA RUE LAMONTAGNE (VP 2015-3) ET REMPACEMENT DES FEUX DE CIRCULATION À L'INTERSECTION DES RUES OUIMET ET SAINT-GEORGES (VP 2015-4), AINSI QU'UN EMPRUNT DE 620 000 \$	6
CM-14865/22-01-18	2.7	ADOPTION DU RÈGLEMENT 0835-002 AMENDANT LE RÈGLEMENT 0835-000 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DU POSTE DE POMPAGE BÉLANGER, AINSI QU'UN EMPRUNT DE 660 000 \$, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ – VP 2018-8	7
CM-14866/22-01-18	2.8	ADOPTION DU RÈGLEMENT 0716-003 AMENDANT LE RÈGLEMENT 0716-000 CONCERNANT L'ADMINISTRATION DE LA BIBLIOTHÈQUE, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ	7
CM-14867/22-01-18	2.9	ADOPTION DU RÈGLEMENT 0879-001 AMENDANT LE RÈGLEMENT NO 0879-000 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 1 604 000 \$ – TRAVAUX DE RÉFECTION D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL, DE CHAUSSÉE, DE TROTTOIRS, DE BORDURES ET D'ÉCLAIRAGE SUR LA RUE DES CÈDRES ET LA RUE LAVIOLETTE ENTRE LE BOULEVARD MONSEIGNEUR-DUBOIS ET LA RUE DES CÈDRES – VP 2019-8	8
CM-14868/22-01-18	2.10	ADOPTION DU RÈGLEMENT 0938-000 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC SUR LE BOULEVARD DE LA SALETTE, ENTRE LES RUES LAMONTAGNE ET DES LACS ET SUR LA RUE DES LACS, ENTRE LE BOULEVARD DE LA SALETTE ET LA RUE CREVIER, AINSI QU'UN EMPRUNT DE 10 400 000 \$	9
CM-14869/22-01-18	2.11	ADOPTION DU RÈGLEMENT 0852-001 AMENDANT LE RÈGLEMENT NO 0852-000 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 3 116 000 \$ – TRAVAUX DE RÉFECTION D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL, DE CHAUSSÉE, DE TROTTOIRS, DE BORDURES ET D'ÉCLAIRAGE SUR LA RUE LAVIOLETTE, ENTRE LES RUES DE MARTIGNY ET RICHARD	9
CM-14870/22-01-18	2.12	ADOPTION DU RÈGLEMENT 0939-000 POURVOYANT À L'APPROPRIATION DES SOMMES REQUISES ET À L'IMPOSITION DES TAXES ET COMPENSATIONS POUR RENCONTRER LES OBLIGATIONS DE LA VILLE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022	10

PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

CM-14871/22-01-18	2.13	ADOPTION DU RÈGLEMENT 0729-002 AMENDANT LE RÈGLEMENT 0729-000 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE PAVAGE, DE BORDURES ET D'ÉCLAIRAGE SUR LA RUE DES VILLAS, AINSI QU'UN EMPRUNT DE 464 000 \$, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ – PR 2009-43	10
CM-14872/22-01-18	2.14	ADOPTION DU RÈGLEMENT 0940-000 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DU POSTE DE DISTRIBUTION BELLEFEUILLE, AINSI QU'UN EMPRUNT DE 2 220 000 \$ – VP 2022-2	11
CM-14873/22-01-18	2.15	ADOPTION DU RÈGLEMENT 0747-001 AMENDANT LE RÈGLEMENT 0747-000 CONSTITUANT LE COMITÉ DE TOPONYMIE DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME	12
AM-14874/22-01-18	2.16	PRÉSENTATION, DÉPÔT ET AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 0678-000 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'ÉLARGISSEMENT DU BOULEVARD ROLAND-GODARD, DE LA RUE JOHN F. KENNEDY ET DE LA RUE LAMONTAGNE, AINSI QU'UN EMPRUNT DE 7 000 000 \$, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ – VP 2008-31,10	12
AM-14875/22-01-18	2.17	PRÉSENTATION, DÉPÔT ET AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 0680-000 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'AQUEDUC, DRAINAGE, ÉGOUTS PLUVIAL ET SANITAIRE, PRÉLIMINAIRES DE RUE, PAVAGE ET PISTE MULTIFONCTIONNELLE SUR UNE PARTIE DU BOULEVARD LAJEUNESSE OUEST ET TRAVAUX D'ÉGOUT SANITAIRE SUR UNE PARTIE DU BOULEVARD ROLAND-GODARD, AINSI QU'UN EMPRUNT DE 4 200 000 \$, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ – VP 2009-53,1	12
AM-14876/22-01-18	2.18	PRÉSENTATION, DÉPÔT ET AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 0695-000 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE PAVAGE ET D'ÉCLAIRAGE DANS LE PROLONGEMENT DE LA RUE DES HUARDS, AINSI QU'UN EMPRUNT DE 740 000 \$ – PR 2010-32 ET PR 2010-53	13
AM-14877/22-01-18	2.19	PRÉSENTATION, DÉPÔT ET AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 0726-000 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS, DE CHAUSSÉE, DE BORDURES ET D'ÉCLAIRAGE SUR LA 8E RUE, LA 6E AVENUE ET LA 7 ^E AVENUE, AINSI QU'UN EMPRUNT DE 2 150 000 \$ – VP 2013-83	13
AM-14878/22-01-18	2.20	PRÉSENTATION, DÉPÔT ET AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 0731-000 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE PAVAGE, DE BORDURES, DE TROTTOIRS, D'ÉCLAIRAGE ET DE PISTE CYCLABLE SUR LE BOULEVARD JÉROBELLE, AINSI QU'UN EMPRUNT DE 1 185 000 \$, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ – PR 2007-23	13

PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

AM-14879/22-01-18	2.21	PRÉSENTATION, DÉPÔT ET AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 0753-000 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL, DE CHAUSSÉE, DE TROTTOIRS ET DE BORDURES SUR LA 6E AVENUE ENTRE LA 8E RUE ET LA 7E AVENUE, AINSI QU'UN EMPRUNT DE 851 000 \$ – VP 2013-83,1	14
AM-14880/22-01-18	2.22	PRÉSENTATION, DÉPÔT ET AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 0777-000 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL, DE CHAUSSÉE, DE TROTTOIRS, DE BORDURES ET D'ÉCLAIRAGE SUR LA RUE BRIÈRE ENTRE LES RUES LEBEAU ET PIERRE-LEMOYNE, AINSI QU'UN EMPRUNT DE 1 410 000 \$, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ – VP 2015-45	14
AM-14881/22-01-18	2.23	PRÉSENTATION, DÉPÔT ET AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 0811-000 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL, DE CHAUSSÉE, DE TROTTOIRS, DE BORDURES ET D'ÉCLAIRAGE SUR LES RUES FOURNIER ET DE SAINTE- MARGUERITE, AINSI QU'UN EMPRUNT DE 1 770 000 \$ – VP 2017-6	14
AM-14882/22-01-18	2.24	PRÉSENTATION, DÉPÔT ET AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 0778-000 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL, DE CHAUSSÉE, DE TROTTOIRS, DE BORDURES ET D'ÉCLAIRAGE SUR LA RUE DES PINS ENTRE LES RUES SAINT-GEORGES ET FOURNIER, AINSI QU'UN EMPRUNT DE 1 530 000 \$ – VP 2015-43	15
AM-14883/22-01-18	2.25	PRÉSENTATION, DÉPÔT ET AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 0789-000 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE PAVAGE, TROTTOIRS, BORDURES ET ÉCLAIRAGE SUR LES RUES JOSEPH-FORTIER ET ÉTIENNETTE, AINSI QU'UN EMPRUNT DE 246 000 \$ – VP 2015-60	15
AM-14884/22-01-18	2.26	PRÉSENTATION, DÉPÔT ET AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 0627-000 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION SUR LE RÉSEAU D'AQUEDUC À DIVERS ENDROITS DE LA VILLE, AINSI QU'UN EMPRUNT DE 900 000 \$ – VP 2011-33	15
AM-14885/22-01-18	2.27	PRÉSENTATION, DÉPÔT ET AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 0663-000 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES MURS DE SOUTÈNEMENT AUX PARCS DE L'ÎLE PERREAULT (VP 2011-44) ET HENRI-DAOUST (VP 2012-16), AINSI QU'UN EMPRUNT DE 1 000 000 \$	15
AM-14886/22-01-18	2.28	PRÉSENTATION, DÉPÔT ET AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 0788-000 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN STATIONNEMENT AU PARC MULTISPORTS, SECTEUR SUD, AINSI QU'UN EMPRUNT DE 1 120 000 \$ – VP 2015-56	16

PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

AM-14887/22-01-18	2.29	PRÉSENTATION, DÉPÔT ET AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 0790-000 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE PAVAGE, TROTTOIRS, BORDURES ET ÉCLAIRAGE SUR LES RUES OUIMET ET VANIER, AINSI QU'UN EMPRUNT DE 496 000 \$ – VP 2015-61	16
AM-14888/22-01-18	2.30	PRÉSENTATION, DÉPÔT ET AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 0674-000 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT AU PARC DU LAC CLAUDE ET MISES AUX NORMES AU PARC DU RUISSEAU AINSI QUE L'AFFECTATION D'UNE SOMME DE 1 000 000 \$ À MÊME LES SOLDES DISPONIBLES DE DIVERS RÈGLEMENTS D'EMPRUNT ET UN EMPRUNT DE 400 000 \$, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ – VP 2012-44 ET VP 2012-45	16
AM-14889/22-01-18	2.31	PRÉSENTATION, DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 0280-000 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ	16
DÉPÔT	3.1	DÉPÔT DES CERTIFICATS RELATIFS AUX CONSULTATIONS PUBLIQUES ÉCRITES EN VERTU DU DÉCRET NUMÉRO 102-2021 DU 5 FÉVRIER 2021 DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET DÉPÔT DES CERTIFICATS RELATIFS AUX DEMANDES CITOYENNES DE TENUES DE SCRUTIN RÉFÉRENDAIRE SUR DES MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME EN VERTU DE L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 2020-033	17
CM-14890/22-01-18	3.2	ADOPTION DU RÈGLEMENT 0309-485 AMENDANT LE RÈGLEMENT 0309-000 SUR LE ZONAGE, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ - (PR-0309-485)	17
CM-14891/22-01-18	3.3	ADOPTION DU RÈGLEMENT 0313-032 AMENDANT LE RÈGLEMENT 0313-000 RELATIF AUX PERMIS ET AUX CERTIFICATS, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ - PR-0313-032	18
CM-14892/22-01-18	3.4	ADOPTION D'UN SECOND PROJET D'AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 0325-000 CONCERNANT LA VENTE AU DÉTAIL À L'EXTÉRIEUR DE FAÇON TEMPORAIRE POUR UNE PÉRIODE ALLANT DU 4 JUIN 2021 AU 14 NOVEMBRE 2021 DE LA VILLE DE SAINT- JÉRÔME AFIN DE L'ABROGER –(PR 0325-001)	18
AM-14893/22-01-18	3.5	AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 0313-000 RELATIF AUX PERMIS ET AUX CERTIFICATS, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ – PR-0313-031	19
CM-14894/22-01-18	3.5.1	ADOPTION D'UN PROJET D'AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 0313-000 RELATIF AUX PERMIS ET AUX CERTIFICATS, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ - PR-0313-031	19
AM-14895/22-01-18	3.6	AVIS DE MOTION – AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 0309-000 SUR LE ZONAGE, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ – PR-0309-489	20
CM-14896/22-01-18	3.6.1	ADOPTION D'UN PROJET D'AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 0309-000 SUR LE ZONAGE, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ – PR-0309-489	20

PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

CM-14897/22-01-18	3.7	ADOPTION D'UN PROJET DE RÉSOLUTION – MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION CM-13750/20-07-14 DU PPCMOI-2020-00031 EN CE QUI A TRAIT À LA CONDITION DE DÉLAI DE RÉALISATION DES TRAVAUX POUR UN PROJET DE CONSTRUCTION D'UN COMMERCE DE « VENTE DE VÉHICULES NEUFS ET USAGÉS CUBF 5511 » AUTORISANT L'USAGE DE « SERVICE DE RÉPARATION D'AUTOMOBILES CUBF 6411 » – LOTS 4 034 954, 4 034 951, 4 034 950, 4 034 949 ET 4 034 948 DU CADASTRE DU QUÉBEC	21
CM-14898/22-01-18	3.8	DÉROGATION MINEURE NO DM-2021-00159 – 950 À 1050, AUTOROUTE DES LAURENTIDES – LOT 2 588 878 DU CADASTRE DU QUÉBEC	22
CM-14899/22-01-18	4.1	DEMANDES DE PERMIS DANS LE CADRE DE PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE	23
DÉPÔT	5.1	DÉPÔT – LISTE DES CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF ET LISTE DES DÉPENSES CONTENUES DANS LE REGISTRE DES CHÈQUES – DÉCEMBRE 2021	23
CM-14900/22-01-18	5.2	RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIR – LISTE DES COMMANDES ET VARIATIONS BUDGÉTAIRES – DÉCEMBRE 2021	24
CM-14901/22-01-18	6.1	ACHAT DE LIVRES ET DE DOCUMENTS MULTIMÉDIAS POUR LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES POUR L'ANNÉE 2022	24
CM-14902/22-01-18	6.2	ADJUDICATION DE CONTRAT – ANALYSE DE LABORATOIRE POUR L'EAU POTABLE ET LES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES POUR LA PÉRIODE DU 1ER FÉVRIER 2022 AU 31 JANVIER 2027 (INCLUANT 2 ANS D'OPTION) – 2021-BS-005	25
CM-14903/22-01-18	6.3	ADJUDICATION DE CONTRAT – ACHAT DE POMPES SUBMERSIBLES (2021-BS-062)	26
DÉPÔT	7.1	DÉPÔT DES RAPPORTS D'AUDIT DE CONFORMITÉ – ADOPTION DU BUDGET 2021 ET ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (PTI)	27
CM-14904/22-01-18	7.2	PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME ET LE CLUB DE GYMNASTIQUE LES ZÉNITH – LOCATION DE LOCAUX – ANNÉE 2022	28
DÉPÔT	7.3	DÉPÔT – DEMANDE DE REMBOURSEMENT À DES FINS DE RECHERCHE ET DE SOUTIEN DES CONSEILLERS	29
DÉPÔT	7.4	DÉPÔT DES CERTIFICATS RELATIFS À LA CONSULTATION DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LES RÈGLEMENTS NOS 0592-001, 0738-001, 0752-001, 0773-001 ET 0817-001	29
CM-14905/22-01-18	7.5	ENTENTE RELATIVE AU VERSEMENT DE SUBVENTIONS POUR LA PARTICIPATION AU PROGRAMME DE FORMATION SUR LA DÉTECTION DE LA CONDUITE AVEC LES CAPACITÉS AFFAIBLIES PAR LA DROGUE	29
CM-14906/22-01-18	7.6	NOMINATION DES MAIRES DE LA COURONNE NORD – EXO	30

PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

CM-14907/22-01-18	7.7	ENGAGEMENT À PARTICIPER À UNE ÉTUDE CONJOINTE DE CIRCULATION – SECTEUR DE LA MONTÉE SAINT-NICOLAS	30
CM-14908/22-01-18	7.8	ACQUISITION PAR LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME DE L'IMMEUBLE APPARTENANT AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL (CCC LAFERRIÈRE), SITUÉ AU COIN DES RUES SAINT-GEORGES ET LABELLE	31
CM-14909/22-01-18	8.1	NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE TOPONYMIE	33
CM-14910/22-01-18	8.2	RESTRUCTURATION ET NOMINATIONS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE	33
CM-14911/22-01-18	8.3	RESTRUCTURATION DU SERVICE DE POLICE – CRÉATIONS DE POSTES ET APPROBATION D'UN NOUVEL ORGANIGRAMME	34
COMMENTAIRE	9.1	PUBLIC – SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT LES POINTS TRAITÉS LORS DE LA SÉANCE TENANTE	35
COMMENTAIRE	9.2	PAROLE AU CONSEIL	35
CM-14912/22-01-18	9.3	LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE	36